

La Caponnière





Invitation à l'assemblée générale

du 10 février 2023 à 18h30 - Maison du Peuple à Belfort salle 10, rez-de-chaussée

Ordre du jour

- Bienvenue et rapport moral du Président
- Rapport d'activités
- Rapport financier du Trésorier
- Budget prévisionnel
- Rapport du réviseur aux comptes
- Renouvellement réviseur aux comptes
- Appel à candidatures pour le Conseil d'Administration
- Questions diverses
- Interventions des élus
- Verre de l'Amitié.

Fédération La Caponnière, 10 rue de Londres, 90000 Belfort,

Président Alfred Breitel: 06 60 22 28 69 - 11, rue A. Raspiller, 90850 ESSERT

bureau.caponniere@gmail.com Secrétariat: C. Gosset, 03 84 28 56 93 chgosset@yahoo.fr -

Déclarée en Préfecture du Territoire de Belfort sous N° W901000504 INSEE - Numéro SIRET : 37839767300021 – APE : 9499Z Association reconnue d'intérêt général le 14/08/2012 par la Direction générale des Finances Publiques à Belfort Agrément Jeunesse et Sport N° 90.2004.019 (Arrêté 200402090202 du 9/02/2004 - Préfecture du T. de Belfort)

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE





















Sommaire

La Caponnière, son histoire en bref	
Création en 1985	
Implantation du Siège Social sur le site du fort Hatry.	
Évolutions du Bureau de l'Association	
La Caponnière, en 2022	
Membres du CA	
Statuts en vigueur	
Convention de location d'un local associatif	
Assurance	
Compte rendu de l'assemblée générale	
Comptes rendus des Conseils d'Administration	
CA du 10 mai 2022	
CA du 4 novembre 2022	
Comptes rendus des réunions du Bureau	
Bureau du 20 juin 2022	
Bureau du 2 juillet 2022	
Bureau du 1er septembre 2022	
Bureau du 16 septembre 2022	
Comptes rendu de la visite au fort de Vézelois	
Compte rendu de la visite au fort de Vezeiois	
Compte rendu de la visite au fort du Bois d'Oye	
Formation de guides - Musées de Belfort / La Caponnière	
Mercredi 19 octobre 2022 – 10H	
Vendredi 18 novembre 2022 – 9H30	
Vendredi 9 décembre 2022 – 9H30	
Condensé des propositions évoquées à la Citadelle	
Guides - Propositions initiales de La Caponnière	33
Propositions de Christian Orlandi	
Proposition de Jean-Pierre Zédet	34
Grand Belfort - Valorisation des forts	35
L'usage, la valorisation des forts	
Grand Belfort en visite	
Grand Belfort en visite au fort de Bessoncourt	
Formation des adhérents	
Formation sur l'utilisation de la chaux dans le bâti ancien	
Formations des dirigeants	
DLA Financements alternatifs	
DLA Rechercher et solliciter des financements alternatifs	
La Caponnière à Essert (Pierre Monnier)	
La Caponnière à l'AG de Bessoncourt La Caponnière à l'AG de Giromagny	
La Caponnière à l'AG des Amis du fort d'Essert	
La Caponnière aux Basses Perches	
Rencontres effectuées	
Visite à la Mission locale avec Marina Schmitt	
Contact avec la Route des Fortifications Européennes	
Visite à l'ESTA et UTBM	
Visite à l'exposition du centenaire	
Visite au souterrain Haxo près de l'Arsenal	
Rencontre avec Christophe Grudler, député européen	
Visite à «La clé du bastion» Escape Game	48
Rapport moral du Président	50
Rapport financier 2022	
Budget prévisionnel	
Adhésions	
La page du souvenir	55

La Caponnière, son histoire en bref

En 1984, l'association « Environnement Danjoutinois Et



38 ans après, P. Pommier et C. Gosset

Nature » de Danjoutin, sous la présidence de Christiane Gosset, et à la demande du garde-chasse Pierre Pommier, s'intéressa aux vestiges du «réduit du Bosmont», fortin niché au cœur du bois du Bosmont surplombant le bourg et propriété communale abandonnée

depuis longtemps.

Les investigations commencent : origine, utilité, histoire, prise de contact avec Antoine Brolli et Jean-Claude Giroud, spécialistes des fortifications, visite aux archives départementales et aux archives militaires, au 22 rue Metzger à Belfort à ce moment-là.

Le Commandant du Génie Michel Margotin et le Major Lucien Pezzali, archiviste, se montrent réceptifs à la démarche et mettent tout en œuvre pour favoriser notre action.

Après quelques mois, l'officier du Génie nous propose d'envisager de prendre en charge l'ensemble des fortifications érigés en toile d'araignée autour de la ville, que l'armée, n'est plus en mesure d'entretenir.

Le 28 août 1985 et après bien des hésitations, « l'Association pour la sauvegarde du patrimoine architectural militaire de la ceinture fortifiée de Belfort et environs» dite La Caponnière (A.S.P.A.M.C.F.B E.) est créée. En effet, son nom interminable et son sigle imprononçable imposent d'avoir recours à une dénomination plus chantante. Quelques termes de fortification sont évoqués et la « caponnière » fit l'unanimité. (Petit poste de défense des fossés d'un ouvrage fortifié)

Outre l'officier du Génie Michel Margotin et son archiviste Lucien Pezzali, Antoine Brolli (spécialiste des fortifications), Jean-Claude Giroud (architecte et spécialiste de Vauban), Christiane Gosset, Marcel Villy (gardien du fort de Bessoncourt), Michel Brouque (maire de Meroux), Rémy Besançon (son adjoint), Ralph Delaporte (de Giromagny) et Guy Kauffmann (maire d'Essert) s'engagent dans cette aventure. Jean Rosselot, (alors conseiller général du canton de Danjoutin) est sollicité pour les rejoindre et la présidence du groupe lui est offerte.

Se pose alors le problème de domanialité, puisque presque tous les forts sont des propriétés militaires et à ce titre, leur accès est interdit. En dehors de Belfort qui gère ellemême ses fortifications (citadelle, Justice, Miotte, Salbert, Hatry), seuls le Bosmont et Meroux appartiennent déjà aux communes. Bessoncourt, propriété de l'État, est géré par la Préfecture. Il devient donc impératif d'envisager l'acquisition par les communes des forts dont l'Armée consent à se séparer.

Convaincre les municipalités de les acquérir ne fut pas aisé, car les ouvrages étaient implantés sur le territoire de petits villages aux ressources limitées. Les élus, en plus du prix d'achat, devaient prévoir l'entretien et les réparations. Certains édiles hésitèrent à s'engager devant l'ampleur de la tâche et des coûts à assumer. Néanmoins, progressivement les forts furent rachetés, Giromagny, Essert, Bessoncourt, Vézelois, Les Basses Perches et dernièrement Bermont. Le commandant Margotin, pendant sa présence à Belfort, facilitera les démarches avec les autorités militaires, apportera ses connaissances et son appui logistique.

Parallèlement, La Caponnière établit un état des lieux des sites. Tous sont à l'abandon sauf Bessoncourt qui bénéficie d'un gardiennage et Vézelois encore occupé par l'Armée. La végétation ronge les maçonneries et ensevelit les structures, les gravats obstruent les galeries. Les trous béants des tourelles explosées par les Allemands vers 1942 pour récupérer le métal, laissent passer les eaux de ruissellement, inondant les intérieurs. La tâche s'annonce colossale.

Il apparaît très vite que, seule, la Caponnière ne peut intervenir sur tous les fronts, aussi favorise-t-elle la création d'associations locales avec pour objectif la sécurité, la remise en état et l'occupation pérenne. Il faut répertorier, signaler et sécuriser les points dangereux, nettoyer, évacuer les déblais en tous genres, éliminer la végétation, les arbres qui s'incrustent au cœur des maçonneries les faisant éclater, mais aussi la broussaille omniprésente. Ensuite, il faut réparer et entretenir ce qui peut l'être et consolider ce qui menace. Vient enfin l'ouverture au public, guides, fléchage de sécurité et didactique s'imposent. L'animation des lieux est essentielle aussi. Les bénévoles s'ingénient à trouver des activités culturelles et sportives appropriées à la spécificité du lieu, mais l'obstacle majeur reste l'humidité des locaux qui gêne considérablement le développement d'activités permanentes.

Par mesure d'économie, il est rare de recourir aux entreprises pour mener à bien les travaux nécessaire. Pratiquement tout ce qui a été fait depuis trente-huit ans est l'œuvre des bénévoles qui travaillent dans l'ombre et dont l'action doit être soulignée et magnifiée.

Dès le début de l'aventure, l'action du Conseil Départemental du Territoire de Belfort, de la Région de Franche-Comté et des communes intéressées, a été déterminante en soutenant régulièrement et de manière significative toutes les activités de la Caponnière.

Bien qu'ayant traversé quelques zones de turbulences, La Caponnière, est de nouveau prête à poursuivre l'œuvre commencée en 1985 et contribuer ainsi au développement du tourisme du Nord-Franche-Comté.

C. Gosset

Création en 1985

REPUBLIQUE FRANÇAISE	A rappeter dans toutes vos correspondences : N° 2786
PRÉFECTURE d.E. BELFORT ASSOCIATIONS 400 00 1" JUILLET 1901)	
RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARA	TION
Le Commissaire de la République du Territoire de	Refort
Vu in loi du 1" juillet 1901 relative au contrat d'association; Vu le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'e	exécution de la loi précitée.
neurant à Danjoutin 5 rue georges Duhamel une déclaration en date du 8 Août 1985	par laquelle ils font connaîtra
la constitution d'une Association (1) la modification apportée (1) aux Statuts de l'Association déclarée le	
	sous le n°
la Caponnière, Association pour la sauvegarde architectural militaire de la écinture fortific	du patimoine ce de Beffort
avant pour But: Ke Recensonment, la préservation et l' de l'autre de la contraction del contraction de la contraction de	
dont le siège est situé à Befort Hotel du Département deux exemplaires (1) des Statute modifiés	

1985

1995

LA CAPONNIÈRE. - ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE DE LA CEINTURE FORTIFIÉE DE BELFORT

Associations loi du 1er juillet 1901

PARUE LE : 28 août 1985

TYPE D'ANNONCE : Création

N° DE PARUTION: 19850035 N° D'ANNONCE: 609

TITRE: La Caponnière. - Association pour la sauvegarde du patrimoine architectural militaire de la ceinture fortifiée de Belfort

OBJET : recensement, préservation et valorisation du patrimoine architectural militaire de la ceinture fortifiée de Belfort ; par l'identification des besoins, la définition des actions, l'établissement d'accords entre les autorités civiles et militaires ; elle permettra notamment de rendre sûrs et visitables les ouvrages fortifiés de ladite ceinture

SIÈGE SOCIAL: hôtel du département, 90000 Belfort

DATE DE DÉCLARATION : Le 8 août 1985

LIEU DE DÉCLARATION : Préfecture Territoire de Belfort

DOMAINES D'ACTIVITÉS :

Domaines Divers /

LOCALISATION : Territoire de Belfort

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE DE LA
CEINTURE FORTIFIEE DE BELFORT DITE " LA
CAPONNIERE "

Associations loi du 1er juillet 1901

PARUE LE: 15 novembre 1995

TYPE D'ANNONCE : Modification (Rectificatif)

N° DE PARUTION: 19950046 N° D'ANNONCE: 2398

TITRE : ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE DE LA CEINTURE FORTIFIEE DE BELFORT DITE " LA CAPONNIERE "

NOUVEL OBJET : (Cette insertion annule et remplace l'annonce n° 1588, parue au Journal officiel n° 39, du 27 septembre 1995, page 3914.)

SIÈGE SOCIAL: chez M. Roland (Jacques), 2, rue des Tulipes, 90160 Bessoncourt

DATE DE DÉCLARATION : Le 5 septembre 1995

LIEU DE DÉCLARATION : Préfecture Territoire de Belfort

DOMAINES D'ACTIVITÉS :

Domaines Divers /

LOCALISATION : Territoire de Belfort

Changement du siège social

No d'annonce : 2529 Paru le : 03/04/1999

No de parution: 1999 0014

03 avril 1999

Changement du siège social

Association: ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE DE LA CEINTURE FORTIFIÉE DE BELFORT ET ENVIRONS DITE LA CAPONNIÈRE.

Associations loi du 1er juillet 1901

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU

PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE DE LA

CEINTURE FORTIFIEE DE BELFORT ET ENVIRONS DITE

PARUE LE: 3 avril 1999

LA CAPONNIERE.

TYPE D'ANNONCE : Modification

Département (Région): Territoire-de-Belfort (Franche-Comté)

N° DE PARUTION: 19990014

N° D'ANNONCE: 2529

Lieu parution : Déclaration à la préfecture du Territoire de Belfort.

TITRE: ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE DE LA CEINTURE FORTIFIEE DE BELFORT ET ENVIRONS DITE LA CAPONNIERE.

Type d'annonce : ASSOCIATION/MODIFICATION Déclaration à la préfecture du territoire de Belfort.

FORTIFIÉE DE BELFORT DITE LA CAPONNIÈRE.

L'ANCIEN TITRE : ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE DE LA CEINTURE FORTIFIEE DE BELFORT DITE LA

Ancien titre: ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE DE LA CEINTURE **DEVIENT: ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE** ARCHITECTURAL MILITAIRE DE LA CEINTURE FORTIFIEE DE BELFORT ET ENVIRONS DITE LA CAPONNIERE.

Nouveau titre : ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE DE LA CEINTURE

FORTIFIÉE DE BELFORT ET ENVIRONS DITE LA CAPONNIÈRE.

NOUVEL OBJET: sensibilisation des personnes morales, publiques et privées, et des personnes physiques à la protection, la préservation, la restauration, la valorisation et l'exploitation touristique et culturelle du patrimoine fortifié du département du territoire de Belfort et environs.

Nouvel objet: sensibilisation des personnes morales, publiques et privées, et des personnes physiques à la protection, la préservation, la restauration, la valorisation et l'exploitation touristique et culturelle du patrimoine SIÈGE SOCIAL: chez M. Delaporte (Ralph), 16, avenue Jean-Moulin, 90200 Giromagny

fortifié du département du territoire de Belfort et environs.

DATE DE DÉCLARATION: Le 1 mars 1999

LIEU DE DÉCLARATION : Préfecture Territoire de Belfort

Siège social: hôtel du département, place de la Révolution-

DOMAINES D'ACTIVITÉS :

Domaines Divers /

LOCALISATION : Territoire de Belfort

Française, 90000 Belfort Giromagny.

Transféré ; nouvelle adresse : 16, avenue Jean-Moulin,

90200 Giromagny.

Date de la déclaration : 1er mars 1999

Agrément par Jeunesse et Sport sous le N° 90.80 9 novembre 1987

No d'annonce : 1368 Paru le : 23/09/2000

Association: ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE DE FRANCHE-

COMTE DITE « LA CAPONNIERE »

23 septembre 2000

Changement du siège social

No de parution: 20000039

Département (Région) : Territoire-de-Belfort (Franche-Comté) | Associations loi du 1er juillet 1901 Lieu parution : Déclaration à la préfecture du territoire de Belfort.

Type d'annonce : ASSOCIATION/MODIFICATION

Déclaration à la préfecture du Territoire de Belfort.

Ancien titre: ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE DE LA CEINTURE FORTIFIEE DE BELFORT ET ENVIRONS DITE « LA CAPONNIERE »

Nouveau titre: ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE DE FRANCHE-COMTE DITE « LA CAPONNIERE ».

Nouvel objet: sensibilisation des personnes morales, publiques et privées, et des personnes physiques ; protection, préservation, restauration, valorisation et exploitation touristiques et culturelles du patrimoine fortifié de Franche-Comté.

Siège social: 18, Grande-Rue, 90200 Giromagny.

Transféré; nouvelle adresse: 6, rue du Rhône, 90000 Belfort.

Mél.: christiane-gosset@wanadoo.fr.

Date de la déclaration : 6 septembre 2000.

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE DE FRANCHE-COMTE DITE "LA CAPONNIERE ".

PARUE LE: 23 septembre 2000 TYPE D'ANNONCE: Modification

N° DE PARUTION : 20000039 N° D'ANNONCE: 1368

TITRE: ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE DE FRANCHE-COMTE DITE "LA CAPONNIERE ".

L'ANCIEN TITRE: ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE DE LA CEINTURE FORTIFIEE DE BELFORT ET ENVIRONS DITE "LA CAPONNIERE ".

DEVIENT: ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE DE FRANCHE-COMTE DITE "LA CAPONNIERE".

NOUVEL OBJET: sensibilisation des personnes morales, publiques et privées, et des personnes physiques : protection, préservation, restauration, valorisation et exploitation touristiques et culturelles du patrimoine fortifié de Franche-

SIÈGE SOCIAL: 6, rue du Rhône, 90000 Belfort

DATE DE DÉCLARATION: Le 6 septembre 2000

LIEU DE DÉCLARATION : Préfecture Territoire de Belfort

DOMAINES D'ACTIVITÉS :

Domaines Divers /

LOCALISATION: Territoire de Belfort

Implantation du Siège Social sur le site du fort Hatry.

29/03/2006 : Accord de principe de Jean-Pierre Chevènement, maire de Belfort

2010

No d'annonce : **1739** Paru le : **24/04/2010**

Association : LA CAPONNIÈRE- FÉDÉRATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MILITAIRE FORTIFIE.

Identification R.N.A.: W901000504

No de parution : 2010 0017

Département (Région) : **Territoire-de-Belfort (Franche-Comté)** Lieu parution : **Déclaration à la préfecture du Territoire**

de Belfort.

Type d'annonce : **ASSOCIATION/MODIFICATION**

Déclaration à la préfecture du territoire de Belfort.

Ancien titre : ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE DE FRANCHE-COMTE DITE LA CAPONNIÈRE.

Nouveau titre : LA CAPONNIÈRE- FÉDÉRATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MILITAIRE FORTIFIE.

Nouvel objet: vise à sensibiliser les personnes morales publiques et privées et les personnes physiques à la protection, préservation, restauration, valorisation et réutilisation à des fins touristiques, culturelles et sportives du patrimoine fortifié; pour mener à bien ces actions d'intérêt collectif, coordonner études initiatives et animations; identifier les besoins; recevoir délégation pour élaboration de dossiers; programmer et suivre les interventions; entretenir les liens entre membres, favoriser les échanges (nationaux/internationaux), informations et communications; promouvoir les sites, prévoir des chantiers jeunes et réinsertion; l'accueil des étudiants (stages); recherche, archivage, documents et témoignages.

Siège social : esplanade du Fort Hatry, boulevard Auguste Dubail, 90000 Belfort.

Transféré; nouvelle adresse : cité des associations, 2, rue Jean-Pierre Melville, 90000 Belfort.

Site Internet: http://www.la-caponniere.fr.

Date de la déclaration : 19 mars 2010.

LA CAPONNIERE- FEDERATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MILITAIRE FORTIFIE.

Changement du siège social

Associations loi du 1er juillet 1901

PARUE LE: 24 avril 2010

TYPE D'ANNONCE: Modification

NUMÉRO RNA: W901000504

N° DE PARUTION : 20100017 **N° D'ANNONCE :** 1739

TITRE: LA CAPONNIERE-FEDERATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MILITAIRE FORTIFIE.

L'ANCIEN TITRE : ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE DE FRANCHE-COMTE DITE LA CAPONNIERE.

DEVIENT: LA CAPONNIERE- FEDERATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MILITAIRE FORTIFIE.

NOUVEL OBJET: vise à sensibiliser les personnes morales publiques et privées et les personnes physiques à la protection, préservation, restauration, valorisation et réutilisation à des fins touristiques, culturelles et sportives du patrimoine fortifié; pour mener à bien ces actions d'intérêt collectif, coordonner études initiatives et animations; identifier les besoins; recevoir délégation pour élaboration de dossiers; programmer et suivre les interventions; entretenir les liens entre membres, favoriser les échanges (nationaux/internationaux), informations et communications; promouvoir les sites, prévoir des chantiers jeunes et réinsertion; l'accueil des étudiants (stages); recherche, archivage, documents et témoignages.

SIÈGE SOCIAL: esplanade du Fort Hatry, boulevard Auguste Dubail, 90000 Belfort

DATE DE DÉCLARATION : Le 19 mars 2010

LIEU DE DÉCLARATION : Préfecture territoire de Belfort

SITE WEB: http://www.la-caponniere.fr

NOUVELLE ADRESSE: cité des associations, 2, rue Jean-Pierre Melville, 90000

DOMAINES D'ACTIVITÉS:

- préservation du patrimoine / comités de défense du patrimoine
- préservation du patrimoine / commémorations, entretien de monuments et sites historiques, souvenir militaire

LOCALISATION : Territoire de Belfort

2009 Convention de mise à disposition d'un bureau à la Cité des associations

Maire Etienne Butzbach /La Caponnière

Signature de la convention avec le C.G.90 en 2001

(Période 2000 – 2002) puis avenant 2003 le 19/12/2002 10/10/2004 : poursuite de la convention avec CG90 pour 2004-2007.

19/03/2007 : CG90 confie à La Caponnière l'étude technique des forts du Territoire

2011

No d'annonce : **1689** Paru le : **22/10/2011**

Association : LA CAPONNIÈRE- FÉDÉRATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MILITAIRE FORTIFIE.

Identification R.N.A.: W901000504

No de parution : 2011 0043

Département (Région) : Territoire-de-Belfort (Franche-Com-

té)

Lieu parution : Déclaration à la préfecture du territoire de

Belfort.

Type d'annonce : ASSOCIATION/MODIFICATION

Déclaration à la préfecture du territoire de Belfort. LA CAPONNIÈRE- FÉDÉRATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MILITAIRE FORTIFIE.

Nouvel objet :vise à sensibiliser les personnes morales publiques et privées et les personnes physiques à la protection, préservation, restauration, valorisation et réutilisation à des fins touristiques, culturelles et sportives du patrimoine militaire fortifié; par sa position géographique, son rayon d'action sur la Franche-Comté, aux plans national et européen; pour mener à bien ces actions d'intérêt collectif , coordonner études initiatives et animations ; identifier les besoins; recevoir délégation pour élaboration de dossiers administratifs et financiers ; programmer et suivre les interventions; entretenir les liens entre membres, favoriser les échanges (nationaux/internationaux), informations et communications ; promouvoir la connaissance des sites par des visites, expositions, conférences, colloques, publications, reconstitutions historiques et éditions de livres historiques; organiser des ateliers et chantiers-jeunes ou de réinsertion, par ex.: Écoles et entreprises de réinsertion, centre culturels... accueillir des étudiants dans le cadre de leurs cursus ou de leurs stages; favoriser la recherche, l'archivage et la transmission de livres, documents ou témoignages historiques.

Siège social : cité des associations, 2, rue Jean-Pierre Melville, 90000 Belfort.

Site Internet: http://www.la-caponniere.fr.

Date de la déclaration : 30 septembre 2011.

Changement du siège social devient fédération

LA CAPONNIERE- FEDERATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MILITAIRE FORTIFIE.

Associations loi du 1er juillet 1901

PARUE LE: 22 octobre 2011

TYPE D'ANNONCE: Modification

NUMÉRO RNA: W901000504

N° DE PARUTION : 20110043 N° D'ANNONCE : 1689

TITRE: LA CAPONNIERE- FEDERATION POUR LA SAUVEGARDE DU

PATRIMOINE MILITAIRE FORTIFIE.

NOUVEL OBJET: vise à sensibiliser les personnes morales publiques et privées et les personnes physiques à la protection, préservation, restauration, valorisation et réutilisation à des fins touristiques, culturelles et sportives du patrimoine militaire fortifié ; par sa position géographique, son rayon d'action sur la Franche-Comté, aux plans national et europeen; pour mener à bien ces actions d'intérêt collectif, coordonner études initiatives et animations; identifier les besoins ; recevoir délégation pour élaboration de dossiers administratifs et financiers ; programmer et suivre les interventions ; entretenir les liens entre membres, favoriser les échanges (nationaux/internationaux), informations et communications ; promouvoir la connaissance des sites par des visites, expositions, conférences, colloques, publications, reconstitutions historiques et éditions de livres historiques; organiser des ateliers et chantiersjeunes ou de réinsertion, par ex.: Ecole et entreprises de réinsertion, centre culturels... accueillir des étudiants dans le cadre de leurs cursus ou de leurs stages; favoriser la recherche, l'archivage et la transmission de livres, documents ou témoignages historiques.

SIÈGE SOCIAL: cité des associations, 2, rue Jean-Pierre Melville, 90000 Belfort

DATE DE DÉCLARATION: Le 30 septembre 2011

LIEU DE DÉCLARATION : Préfecture territoire de Belfort

SITE WEB: http://www.la-caponniere.fr

DOMAINES D'ACTIVITÉS :

- préservation du patrimoine / comités de défense du patrimoine
- préservation du patrimoine / commémorations, entretien de monuments et sites historiques, souvenir militaire

LOCALISATION : Territoire de Belfort

Évolutions du Bureau de l'Association

Années	Président	Secrétaire	Trésorier	Vice-Présidents
1985 à 1991	Jean Rosselot	Christiane Gosset	Michel Brouque	
1992	Marcel Willy	Christiane Gosset	Michel Brouque	
1993 - 1994	Marcel Willy	Christiane Gosset	Rémy Besançon	
1995 - 1997	Marcel Willy	Roland Jacques	Rémy Besançon	
1998 - 2000	Ralph Delaporte	Christiane Gosset	Xavier Greffoz	
2001	Ralph Delaporte	Christiane Gosset	Denis Barret	Alfred Breitel. Jacques Œuvrard
2002 / 01 à 05	Christiane Gosset	Xavier Greffoz	Pierre Rich	Alfred Breitel (Travaux). Jean-Claude Giroud. ; Jacques Œuvrard
2002 / 06 à 2003 / 01	Alfred Breitel	Xavier Greffoz	Pierre Rich	Jean-Claude Giroud (Conseiller techn) Christiane Gosset (Présidente d'honneur); Jacques Œuvrard Oeuvrard (Animations)
2003 / 01 à 2004/03	Alfred Breitel	Denis Barret	Pierre Rich	Jean-Pierre Zédet (Hist.Pédag.Patrimoine)
2004 / 03 à 2005	Alfred Breitel	Denis Barret	Pierre Rich	Jean-Claude Giroud (Conseiller techn) Christiane Gosset (Présidente d'honneur); Jacques Œuvrard (Animations) Lucile Grillon (Vice présidente) Jean-Pierre Zedet (Hist.Pédag.Patrimoine)
2006	Alfred Breitel	Denis Barret	Pierre Rich	Jean-Claude Giroud (Conseiller techn) Christiane Gosset (Présidente d'honneur); (Animations) Lucile Grillon (Vice présidente) Véronique Steinmann (Secrétaire adj.) Jean-Pierre Zedet (Hist.Pédag.Patrimoine)
2007/2011	Arrêt en 2011	Denis Barret	Pierre Rich	Christiane Gosset (Présidente d'honneur) Lucile Grillon (Vice présidente) Véronique Steinmann (Secrétaire adj.) Jean-Pierre Zedet (Hist.Pédag.Patrimoine) Manuel Brun (Porte parole & Anim.) Christine Falmet (Conception doc.)
2011/2013 Jusqu'au 27/03/2013	Christiane Gosset	Denis Barret	Pierre Rich	Alfred Breitel Denis Barret Jacques Œuvrard
du 15/03/2013 au 04/12/2014	Francis Despretz	Julien Marchand	Stéphane Monnier	Jacques Œuvrard Frédéric Gosset
23/12/2014 et 2015	Jean Rosselot	Sylvain Ratoni	Rudy Buchser	Nicolas Vignos
2015	Jean Rosselot			Hubert Schmaltz
2016	Jean Rosselot	Franck Carrère	Olivier Chabord	Christiane Gosset , Hubert Schmaltz
2017/2022	Jean Rosselot			Rémy Besançon
05/04/2022	Alfred Breitel	Christiane Gosset	Denis Barret	Jean-Christophe Muringer; Christian Orlandi

La Caponnière, en 2022

Modification des dirigeants



PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité Pôle des Collectivités Territoriales et de la Démocratie Locale

03.84.57.16.96

Le numéro W901000504 est à rappeler dans toute

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION

de l'association n° W901000504

Ancienne référence de l'association : 0901002786

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 Août 1901 portant réglement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet du Territoire de Belfort

donne récépissé à Monsieur le Président d'une déclaration en date du : 12 avril 2022 faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS

dans l'association dont le titre est :

LA CAPONNIERE- FEDERATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MILITAIRE FORTIFIE

dont le siège social est situé : cité des associations

2 rue Jean-Pierre Melville 90000 Belfort

Décision(s) prise(s) le(s): 05 avril 2022

Pièces fournies : liste des dirigeants Procès-verbal

belfort, le 12 avril 2022

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation, Le chef du pôle de gollectivités territoriales et de la démocrativ locale

Emmanuelle MORANDEIRA

Lol du 1 juillet 1901, article 5 - al 5 f. et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3

harmon, among an analysis and the secondate, data to be too more, but as often period of the administration on leaf direction, what que toutes les modifications apporting a leave statute. Cas modifications of this period of the secondate of this period of this period of the secondate o

Unsertion as Journal Official des modifications portant sur le titre. Tobjet, le salge social d'une association est facultative. Elle ne peut être exipte des Sens car le récépisaé délines par les services préfectorais fet foi dans tous les ces.

La loi 79-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiem et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préciseraux et les services de l'Etat concernés. L'article 48 de cette lei voes garantil un d'ont él'accès et de rectification. Chévid-le peut s'auenter apprès de préfet de du sous-peritet de l'arcendaissement du siège de votre secondain, pour les données à caracties personnés concernant les personnes physiques déclares comme état charquées de suit destination ou de seu

M. Breitel Alfred 11 rue Albert Raspiller 90850 Essert 06 60 22 28 69 fbl90@live.fr

Belfort 11 avril 2022

Nouveaux dirigeants

Madame, Monsieur,

La Fédération La Caponnière, réunie en Assemblée Générale le 5 avril 2022, a désigné à l'unanimité son nouveau bureau :

- Président : Alfred Breitel, 11 rue Albert Raspiller 90850 Essert
- Secrétaire : Christiane Gosset, 5 rue Georges Duhamel 90400 Danjoutin
- Trésorière actuelle reconduite : Raphaële Koell, 4 rue du Port 90850 Essert
- Trésorier adjoint : Denis Barret, 3 bis rue André Vinez 90850 Essert.

Merci de noter que Mme Koell actuelle trésorière va quitter la région courant juillet, et c'est M. Barret qui prendra alors sa suite.

Croyez, Madame, Monsieur, à toute notre considération.

Le président Alfred Breitel

Membres du CA Individuels

Alfred Breitel :	06 60 22 28 63	Hervé Jeanblanc :	06 07 54 66 08
Christian Orlandi :	07 57 00 55 20	Nathalie Dufour :	06 98 16 09 45
Jean-Christophe Muringer:	06 05 86 78 94	Lucile Grillon-Roffi:	03 84 54 33 68
Christiane Gosset :	03 84 28 56 93	Jérôme Roffi :	06 72 56 42 70
Denis Barret :	06 50 17 12 29	François Villars :	03 81 96 73 16

Représentants des communes et communes de communes

Département : Florian Bouquet	06 10 38 77 74	Essert: David Naegely	
Belfort :Damien Meslot	06 08 91 13 50	Giromagny: Christian Orlandi:	07 57 00 55 20
Grand Belfort : Marianne Dorian	06 17 76 51 25	Grand Charmont: Robert Grillon	03 81 32 11 91
Pays d'Héricourt : Fernand Burkhalter	03 84 46 98 70	Héricourt : Patrick Paglia	03 84 46 17 20
P.M.A.: Charles Demouge	03 81 31 88 88	Lomont : Michel Chagnot	03 84 27 31 98
Bermont :Pascal Grosjean	06 33 48 61 37	Meroux : Agnès Parrot	agnes155@hotmail.fr
Bessoncourt : Thierry Besançon	06 85 40 08 11	Valdoie : Marie-France Céfis	03 84 57 64 64
Danjoutin : Emmanuel Formet	06 31 84 88 16	Vézelois :Roland Jacquemin	03 84 56 04 95

Présidents d'associations

Aspir:	03 81 99 33 99	Meroux :mairie	
Avalfort : Pascal Ducros	06 42 61 51 20	Mont Bart : Patrick Baudier	06 43 16 76 94
Bermont : Jean-Paul Naujac	06 38 01 37 06	Salbert : Hubert Schmaltz	06 08 46 81 45
Bessoncourt : Jacques Mosimann	06 13 61 85 04	Valdoie : Jean-François Marbach	06 77 83 72 48
Danjoutin : Claude Rousselet	ccdanjoutin@free.fr	Vézelois : Christian Vinez	06 76 35 36 36
Essert : Joël Régnier	03 84 21 79 36	Hautes Perches : -	
Giromagny : Jérôme Roffi	06 72 56 42 70	Lomont : -	
Grand Charmont : Roger Chopard	06 99 70 95 44	Miotte : -	
Héricourt : Alain Roess	06 82 65 85 13	Roppe : -	

Justice: Manuel Rivalin 03 84 54 24 55 ASPIR: Batterie des Roches: -

Statuts en vigueur

approuvés par l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2011

Article1er - La fédération dite « LA CAPONNIÈRE », a pour but LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MILITAIRE FORTIFIE.

Régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, elle est issue de l'association du même nom fondée en août 1985. Elle groupe des associations régies par la loi de 1901. Sa durée est illimitée. Son siège social est situé à Belfort (Territoire de Belfort).

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

Article2 - La fédération vise à sensibiliser les personnes morales publiques et privées et les personnes physiques à la protection, la préservation, la restauration, la valorisation et la réutilisation à des fins touristiques, culturelles et sportives du patrimoine militaire fortifié. Par sa position géographique, son rayon d'action s'étend sur la Franche-Comté, aux plans national et européen.

Pour mener à bien ces actions d'intérêt collectif, elle peut notamment être chargée :

- de coordonner : études, initiatives et animations relatives aux sites membres.
- d'identifier les besoins avec les partenaires concernés; de recevoir délégation pour l'élaboration des dossiers administratifs et financiers; de programmer les interventions et de suivre les opérations jusqu'à leur finalisation.
- d'entretenir des liens entre les différents membres et de favoriser les échanges nationaux et internationaux dans le cadre de son objet.
- de participer à une meilleure visibilité : information et communication via affichages, plaquettes, signalétique, site Internet...
- de promouvoir la connaissance des sites par des visites, des expositions, des conférences, des colloques, des publications, des reconstitutions historiques et des éditions de livres historiques ...
- d'organiser des ateliers et des chantiers-jeunes ou de réinsertion, par exemple : École et entreprises de réinsertion, centres sociaux culturels...
- d'accueillir des étudiants dans le cadre de leurs cursus ou de leurs stages.
- de favoriser la recherche, l'archivage et la transmission de livres, documents ou témoignages historiques.

Article 3 - « La Caponnière » regroupe des associations régies par la loi de 1901, des personnes physiques et des personnes morales, œuvrant en faveur de la conservation et de la valorisation du patrimoine militaire.

Elle est composée des membres suivants :

- d'honneur : ce titre est décerné par le Conseil d'Administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services importants à la fédération.
- Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit

de faire partie de l'assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation.

- actifs ou bienfaiteurs : personnes physiques.
- propriétaires de forts ou ouvrages (personnes morales et physiques).
- associations régies par la loi de 1901 œuvrant aux mêmes objectifs

Pour être membre, il faut être agréé par le Conseil d'Administration. Celui-ci statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées par écrit par le demandeur. En cas de refus, le Conseil d'Administration n'a pas à faire connaître le motif de sa décision.

Les associations adhérentes contribuent au fonctionnement de la fédération en versant annuellement un pourcentage de leurs recettes de cotisations figurant sur leur bilan financier adopté. Ce montant sera plafonné. Le pourcentage et le plafond seront définis lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la fédération.

Les cotisations sont dues annuellement par chaque membre, sauf pour les membres d'honneur.

Les montants des cotisations et les valeurs de rachat forfaitaire éventuel sont fixés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Article4 - La qualité de membre de la fédération se perd :

1. Pour une association:

- a. par le retrait décidé par celle-ci conformément à ses statuts ;
- b. par la radiation prononcée pour motifs graves ou refus de contribuer au fonctionnement, par le Conseil d'Administration, sauf recours à l'assemblée générale. Le président est préalablement invité à fournir ses explications.

2. Pour un membre à titre individuel :

- a. par la démission
- b. par la radiation prononcée pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves, par le conseil d'administration, sauf recours à l'assemblée générale. Le membre intéressé est préalablement invité à fournir ses explications.

II. Administration et fonctionnement

Article5 - « La Caponnière » est administrée par un Conseil composé de 30 membres maximum élus pour 3 ans à main levée ou au scrutin secret sur simple demande d'un membre.

Ils sont renouvelables par tiers chaque année. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Les agents salariés membres des associations adhérentes peuvent être élus au conseil d'administration; leur nombre maximum, fixé par les statuts, ne doit pas dépasser le quart de l'effectif total du Conseil. Dans le cas où le nombre des candidats salariés des associations adhérentes, ayant obtenu les voix nécessaires pour être élus, dépasserait cette proportion, seuls sont proclamés élus, dans la limite statutairement définie, les candidats qui ont obtenu le plus

de voix. Ils ne peuvent occuper les fonctions de président, vice-président, secrétaire général ou trésorier.

Des membres de droit - désignés par leurs instances - peuvent siéger au Conseil d'Administration avec voix délibérative, lorsque des circonstances particulières le justifient. Ils doivent être en nombre limité.

En cas de renouvellement complet du Conseil d'Administration, les administrateurs sortants la première et la seconde année sont désignés par le sort. Ils sont élus à main levée ou au scrutin secret sur simple demande d'un membre. En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses administrateurs. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Les pouvoirs des administrateurs ainsi cooptés prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des administrateurs remplacés.

Est éligible au Conseil d'Administration toute personne âgée de 18 ans au moins au jour de l'élection et jouissant de ses droits civiques.

Le Conseil d'Administration choisit chaque année parmi ses membres, à main levée ou à bulletin secret sur simple demande d'un administrateur, un Bureau composé de :

- un(e) Président(e),
- un(e) à trois vice-Président(e)s,
- un(e) Secrétaire et éventuellement un(e) Secrétaire-adjoint(e)
- un(e) Trésorier(e) et éventuellement un(e) Trésorier(e)-adjoint(e)

Les effectifs du bureau ne doivent pas excéder le tiers de ceux du conseil. Éventuellement un ou plusieurs Chargés de missions peuvent assister le Bureau. La durée du mandat des membres du bureau ne saurait excéder la durée de leur fonction au conseil.

Article6 - Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il est convoqué par écrit par son Président ou sur demande du quart de ses administrateurs chaque fois que l'intérêt de la fédération l'exige et au moins trois fois par an.

La présence du tiers au moins des administrateurs est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, à main levée ou à bulletin secret sur simple demande d'un administrateur.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Seules les questions figurant à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'un vote. Le Président peut faire appel à toute personne ou organisme pour être présent à la réunion du Conseil d'Administration et éclairer les débats, avec voix consultative. Le vote par procuration est autorisé : - les administrateurs absents aux réunions du Conseil

- les administrateurs absents aux réunions du Conseil d'Administration peuvent donner pouvoir à un administrateur présent qui ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.
- pour les administrateurs de droit : lorsque le titulaire est absent, le suppléant dispose automatiquement du droit de vote. Lorsque le titulaire et le suppléant sont absents, le titulaire peut donner pouvoir à un administrateur de droit présent qui ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Toutes les délibérations du Conseil d'Administration

sont consignées dans un rapport signé du Président et du Secrétaire lequel est approuvé lors du Conseil d'Administration suivant. Ils sont établis sans blancs, ni ratures, sur des feuillets numérotés et conservés au siège de la fédération.

Tout administrateur qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, sera considéré comme démissionnaire. Il sera remplacé conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts.

Le Conseil d'Administration est investi d'une manière générale des pouvoirs les plus étendus dans la limite de buts de la fédération et dans le cadre des résolutions adoptées par les Assemblées Générales.

- Il peut autoriser tous les actes et opérations permis à la fédération et qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire.
- Il se prononce sur toutes les admissions et les exclusions des membres de la fédération et confère les éventuels titres de membres d'honneur.
- Il surveille notamment la gestion des membres du Bureau et a toujours le droit de se faire rendre compte de leurs actes. Il peut, en cas de faute grave, suspendre les membres du Bureau à la majorité.
- Il autorise le Président et le Trésorier à faire tous actes, achats, aliénations et investissements reconnus nécessaires, des biens et valeurs appartenant à la fédération et à passer les marchés et contrats nécessaires à la poursuite de son objet.
- Il nomme et décide de la rémunération du personnel salarié de la fédération.

Il peut déléguer tout ou partie de ses attributions au Bureau ou à certains de ses membres.

Article7 - Les administrateurs ne peuvent recevoir aucune rémunération à raison des fonctions qui leur sont confiées. Des remboursements de frais sont seuls possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du conseil d'administration statuant hors de la présence des intéressés. Des pièces justificatives doivent être produites qui font l'objet de vérifications.

Les agents salariés de la fédération ou leur(s) représentant(s) peuvent être appelés par le président à assister avec voix consultative, aux séances de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Article8 - L'Assemblée Générale ordinaire comprend tous les membres de la fédération à jour de leurs cotisations. Sauf application des dispositions de l'article précédent, les agents salariés, non membres de la fédération, n'ont pas accès à l'assemblée générale.

Elle est convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins des membres ayant voix délibérative. Dans ce dernier cas, les convocations de l'Assemblée doivent être adressées dans les trois jours du dépôt de la demande pour être tenue dans les quinze jours suivant lesdites convocations.

Les convocations doivent mentionner obligatoirement l'ordre du jour prévu et fixé par le conseil d'administration. Elles sont adressées individuellement aux membres, quinze jours au moins à l'avance. Seules sont valables les résolutions prises par l'Assemblée sur les points inscrits à son ordre du jour.

La présidence de l'Assemblée Générale appartient au Président ou en son absence au vice-Président : l'un ou l'autre peut déléguer ses fonctions à un autre membre du Conseil d'Administration. Le Bureau de l'Assemblée Générale est celui de la fédération.

Peuvent voter aux Assemblées Générales :

- les membres composant le Conseil d'Administration selon l'article 5 des présents statuts qui disposent chacun d'une voix délibérative,
- tous les adhérents individuels à la fédération, à jour de leur cotisation, peuvent participer aux débats avec voix délibérative.

Les membres absents à l'Assemblée Générale peuvent donner pouvoir à un membre présent qui ne peut être porteur que de 5 pouvoirs maximum.

Il est tenu une feuille de présence qui est signée par chaque membre présent et certifié conforme par le Bureau de l'Assemblée. Les pouvoirs y seront consignés.

L'Assemblée entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration et notamment sur la situation morale et financière de la fédération. Le(s) Réviseur(s) aux comptes donne(nt) lecture de leur rapport de vérification. Le rapport annuel et les comptes sont présentés chaque année à tous les membres de la fédération.

Article 9 - Le Président dirige les travaux du Conseil d'Administration et représente la fédération dans tous les actes de la vie civile et auprès des administrations publiques ou privées, des corps élus, des collectivités. Il ordonne les dépenses. Il accomplit toutes les formalités de déclarations, de publications et de dissolution prévues par la loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901. En cas d'empêchement, il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées par le règlement intérieur éventuel. En cas de représentation en justice, le président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale. Les représentants de la fédération doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils

Le ou les Vice-Présidents aident le Président dans sa tâche et peuvent le remplacer en cas d'absence.

Le Secrétaire est chargé de tout ce qui concerne la correspondance, notamment l'envoi des diverses convocations. Il rédige les procès-verbaux des séances, tant du Conseil d'Administration que des Assemblées Générales et en assure la transcription sur le registre, prévu à cet effet. Il est éventuellement suppléé dans ses missions par le Secrétaire-adjoint.

Le Trésorier tient les comptes de la fédération. Il peut être aidé par tous les comptables reconnus nécessaires et éventuellement suppléé dans ses missions par le Trésorier-adjoint. Il effectue tous paiements et perçoit toutes les recettes sous la direction du Président. Il tient une comptabilité régulière au jour le jour, de toutes les opérations tant en recettes qu'en dépenses et rend compte de l'état des finances. La comptabilité sera tenue de préférence en partie double conformément au plan comptable associatif.

Article10 - Les délibérations du conseil d'administration

relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles nécessaires au but poursuivi par la fédération, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts doivent être approuvées par l'assemblée générale.

Article11 - Les délibérations du conseil d'administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code Civil, l'article 7 de la loi du 4 février 1901 et le décret n° 66-388 du 13 juin 1966 modifiés. Les délibérations de l'assemblée générale relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation administrative.

III. Dotation, ressources annuelles

Article12 - Dans le cas de création de comités locaux, décidés par délibération du conseil d'administration et l'Assemblée Générale, notification doit en être faite au Commissaire de la République dans le délai de huitaine.

Article13 - La dotation est constituée de la partie des excédents de ressources qui n'est pas nécessaire au fonctionnement de la fédération pour l'exercice suivant.

Article14 - Tous les capitaux mobiliers, y compris ceux de la dotation, sont placés en titres nominatifs, en titres pour lesquels est établi le bordereau de références nominatives prévu à l'article 55 de la loi n° 87-416 du 17 juin 1987 sur l'épargne ou en valeurs admises par la Banque de France en garantie d'avance

.Article15 - Les recettes annuelles de la fédération se composent :

- 1°) du revenu de ses biens à l'exception de la fraction prévue au 3) de l'article 13 ;
- 2°) des cotisations et souscriptions de ses membres ;
- 3°) des subventions de l'Union Européenne, de l'État, des régions, des départements, des communes et des établissements publics ;
- 4°) des dons et mécénats,
- 5°) du produit des libéralités dont l'emploi est décidé au cours de l'exercice ;
- 6°) des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente (quêtes, conférences, tombolas, loteries, concerts, bals et spectacles, etc. autorisés au profit de la fédération).
- 7°) du produit des ventes et publications, et des rétributions perçues pour service rendu.
- 8°) toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Article16 - Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultat, un bilan et une annexe. Chaque établissement de la fédération doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de la fédération.

Il est justifié chaque année auprès du préfet du département, du ministre de l'Intérieur et du ministre de la Culture de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

Article17 - Les statuts peuvent être modifiés par une assemblée - générale sur la proposition du conseil d'administration ou sur la proposition du dixième des membres dont se compose l'assemblée générale. Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale, lequel doit être envoyé aux membres au moins 15 jours à l'avance.

L'assemblée doit se composer du quart au moins des membres en exercice représentant la moitié au moins des voix. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres

Article18 - L'assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de la fédération et convoquée spécialement à cet effet, dans les conditions prévues à l'article précédent, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice représentant la moitié plus une des voix. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres

Article19 - En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires, chargés de la liquidation des biens de la fédération. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements ou associations analogues, publics, ou reconnus d'utilité publique, ou à des établissements visés à l'article 6, 2e alinéa, de la loi du 1er juillet 1901.

Article 20 - Les délibérations de l'assemblée générale prévues aux articles 17, 18 et 19 sont adressées, sans délai, au ministre de l'Intérieur et au ministre de la Culture. Elles ne sont valables qu'après approbation du Gouvernement.

V - Surveillance et règlement intérieur

Article21 - Le Président doit faire connaître dans les trois mois, à la préfecture du département où la fédération a son siège social, tous les changements

survenus dans l'administration ou la direction de la fédération. Pour les changements de personnes, mention doit être faite, par référence à l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901, tel que modifié par l'article 1er de la loi n° 81-909 du 9 octobre 1981, des noms, professions, domiciles et nationalités.

Les registres de la fédération et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du ministre de l'Intérieur ou du préfet, à eux-mêmes ou à leur délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par eux. Le rapport annuel et les comptes, y compris ceux des comités locaux éventuels, sont adressés chaque année au préfet du département, au ministre de l'Intérieur et au ministre de la Culture

Article22 - Le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Culture ont le droit de faire visiter par leurs délégués les établissements fondés par la fédération et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

Article23 - Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fait approuver alors par l'Assemblée Générale. Il doit être adressé à la préfecture du département. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement pratique de la fédération. Il ne peut entrer en vigueur qu'après approbation du ministre de l'Intérieur.

Évolution des statuts de LA CAPONNIERE Les statuts initiaux de l'association sont parus au Journal Officiel du 28/08/1985;

ils ont été modifiés par différentes révisions parues au Journal Officiel les 3 avril 1999 & 23 septembre 2000.

Les statuts de fédération sont parus au Journal Officiel le 19 mars 2010.

Les présents statuts modifiés ont été envoyés en Préfecture de Belfort le 5 septembre 2011.

La Présidente en exercice Christiane Gosset Le Secrétaire en exercice Denis Barret La ville de Belfort nous accorde une nouvelle salle de réunion dans l'ancien collège Bartholdi, 10 rue de Londres, à partir du mois de janvier 2023.

Tous nos plus vifs remerciements au maire de Belfort, Damien Meslot, à M. Sébastien Vivot, premier adjoint, et aux personnes de son service, Mesdames Céline Machin et Camille Rabier.



Convention de location d'un local associatif

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La VILLE DE BELFORT, représentée par Monsieur Damien MESLOT, son Maire, habilité à agir aux présentes en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, identifiée sous le numéro SIREN 219 000 106, ayant son siège à BELFORT (90000), en l'Hôtel de Ville, Place d'Armes, ci-après dénommée « la VILLE DE BELFORT »

d'une part E

L'association dite « LA CAPONNIÈRE », domiciliée 11, rue Albert Raspiller à ESSERT (90850) représentée par Monsieur Alfred BREITEL, son Président,ci-après dénommé« le Preneur», d'autre part,

CONSIDÉRANT que l'association « LA CAPONNIÈRE » a pour but la sauvegarde du patrimoine militaire fortifié et la promotion des ouvrages fortifiés du Nord Franche-Comté,

CONSIDÉRANT que la VILLE DE BELFORT, dans le cadre de sa politique culturelle, souhaite soutenir les actions menées par l'association« LA CAPONNIÈRE »,

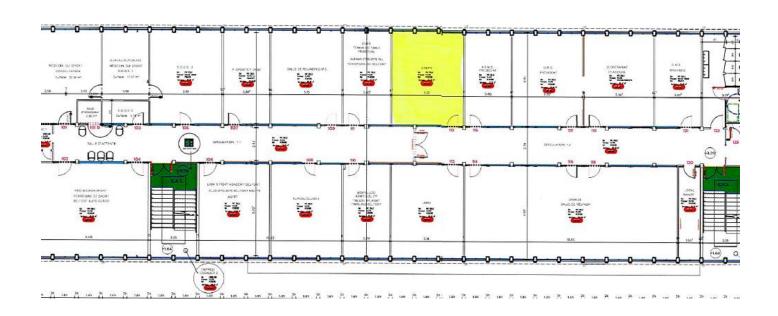
IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

DÉSIGNATION

La VILLE DE BELFORT met à disposition de l'association « LA CAPONNIÈRE», qui l'accepte, les lieux ci-après désignés, sis 10 rue de Londres à BELFORT, parcelle cadastrée BR 172, à savoir:

Désignation

- Au 1er étage du bâtimeznt A : Bureau 1.13 de 35.33 m²
- Au 2nd étage du bâtiment A : Accès à la salle de réunion n°2.13
- A l'extérieur: Boîte aux lettres n°23 située à l'entrée du site Bartholdi.





Remise des clés du bureau qui devient notre siège social dans l'ancien collège Bartholdi le 16 janvier 2023







Assurance

Nº de sociétaire : 3097272P

N° d'avenant : 0012

Le 29 décembre 2022

LA CAPONNIERE CHEZ MR BREITEL 11 RUE ALBERT RASPILLER 90850 ESSERT

Conditions particulières ASSURANCE MULTIRISQUE

Raqvam Associations et Collectivités

Durée du contrat : annuelle avec tacite reconduction au 1er janvier

Votre besoin

☑ Vous souhaitiez assurer les activités de votre structure et/ou bénéficier au moins d'une de ces garanties :

- Couverture des responsabilités encourues et défense des intérêts
 Couverture des dommages aux biens
- Couverture des dommages corporels
- Accompagnement juridique

Contrat d'assurance choisi

Contrat d'assurance multirisque Raqvam

Vous avez souhaité souscrire ou modifier le contrat à effet du 01/01/2023.

Les éléments suivants ont été pris en compte :

Libellé	Volume	Montant HT	Montant TTC
FORF 1 A 50 SS SPORT	1	69,83 €	76,13 €
CONS.ADM., BENEVOLES	- 2 PERSONNE(S)	-4,62 €	-5,04 €
Lieu 1 - CHEZ MR BREITEL 11 RUE ALBE	RT RASPILLER 90850 ESSERT		
FORF. 7 700E/50 M2	i	66,88 €	75,14 €

TOTAL: +132,09 € +146,23 €

Un prochain relevé de compte vous précisera les conditions de paiement de cette cotisation.

Veuillez-vous reporter à ce document.

N.B. : - si l'examen des écritures inscrites à votre compte fait apparaître alors un solde débiteur n'excédant pas 15 € TTC, le recouvrement du montant correspondant sera différé.

Le détail des garanties et franchises figure dans les tableaux descriptifs ci-joints.

CPRAQVAMAC

Compte rendu de l'assemblée générale du 05/04/2022, 19 heures,

du 05/04/2022, 19 heures, 2 rue Jean-Pierre Melville à Belfort

Présents:

Elus et Administrations

- Manuel Rivalin (Grand Belfort représente Damien Meslot)
- Jean-Pierre Hocquet (représente M. Charles Demouge P.M.A.)
- Sébastien Vivot (1er Adjoint au Maire de Belfort)
- Marianne Dorian (Présidente élue Office Tourisme-Grand Belfort)
- Maryline Morallet (Vice-Présidente du Conseil Départemental 90)
- Marie-France Cefis (Maire de Valdoie)
- Pascal Grosjean, Maire de Bermont
- Stéphane Guyot, Maire de Meroux
- Alain Fousseret (Conseil municipal), représente Emmanuel Formet, Maire de Danjoutin
- Hafida Berregad (Elue en charge Patrimoine), représente de M. Jeannin, Maire d'Essert
- Delphine Mentré, adjointe au maire de Belfort
- Carole Millot (OT Belfort)
- Claude Albrecht (Mairie d"Argiesans))
- Frederik Alberda (Fort des Basses Perches)
- Denis Barret
- Rémy Besançon (Fort de Meroux)
- Gérard Blanchenoix (Fort du Mont Vaudois)

- Alfred Breitel
- Roger Chopard (Fort Lachaux)
- Nathalie Dufour (Office du Tourisme)
- Jean Luc Gabriel de Valdoie
- Christiane Gosset (Fort de Bessoncourt)
- Cyrille Gosset (Fort de Bessoncourt)
- Lucile Grillon-Roffi (Fort de Giromagny)
- Hervé Jeanblanc
- Raphaëlle Koell (La Caponnière)
- Marcel Lepron (Fort des Basses Perches)
- Michel Marche (Fort du Mont Vaudois)
- François Marbach (Fort du Monceau)
- Jacques Mosimann (Fort de Bessoncourt)
- Jean-Christophe Muringer
- David Naegely Mairie d'Essert
- Jean-Paul Naujac (Fort de Bermont)
- Jacques Oeuvrard (Fort de Vézelois)
- Christian Orlandi
- Joël Régnier (Fort d'Essert)
- Alain Roess (Fort du Mont Vaudois)
- Jérôme Roffi (Fort de Giromagny)
- Jean Rosselot (La Caponnière)
- Francois Villars (Fort de Bermont)

Etaient excusés:

- Michel Zumkeller (Député Belfort)
- Florian Bouquet (Président du Conseil Départemental)
- Mathilde Neuville (UDAP70-90; ABF Belfort)
- Christian Coddet (Maire de Giromagny)

- Jérôme Marche (Musées Belfort)
- Nicolas Vignos
- Eric Eckel
- Antoine Brolli
- Joseph Natter
- Jean-Pierre Zedet (Avalfort)

• Présentation rapide des personnes ayant répondu à notre invitation

Ordre du jour :

- Continuer l'action de la fédération « La Caponnière »
 - Élections des nouveaux CA et Bureau ;
 - Attentes des membres de la Fédération

Ouverture de la séance par le Président J. Rosselot

La Caponnière a été très peu active ces 2 dernières années compte tenu de la pandémie d'une part et de la finalisation de l'étude des « Maîtres du Rêve» d'autre part.

C'est un travail qui permet de mieux comprendre la particularité de chaque fort tout en mettant la lumière sur l'histoire commune à tous les ouvrages. Objectivement, je veux dire que la cause des forts, son avenir, n'ont jamais été aussi prometteurs, même s'il faudra des décennies, comme pour toute entreprise de ce genre. Aujourd'hui, une nouvelle équipe est prête à prendre ma relève pour que La Caponnière continue d'exister.

Rapport financier

Raphaële Koell, trésorière en titre, présente les comptes des années 2019 à 2021 et les fait circuler dans la salle Les chèques reçus de 2019 à 2021 n'ont pas été encaissés,

La Caponnière n'ayant rien fait de particulier. Pas de questions de l'assistance, ni de remarques particulières sur cette présentation, qui sera soumise au vote lors du prochain Conseil d'Administration.

19

CH

Je

Conclusion du rapport financier

Pour mémoire, La Caponnière a embauché M. Arnaud Petite en contrat aidé jusqu'au 31//01/2016. Son contrat via Sylea n'a pas été clôturé sur Internet à la bonne date. Aussi, La Caponnière touchait encore des aides après son départ pendant 1.5 mois.

C'est pourquoi, La Caponnière a eu une saisie de 3 350.44€ en 2020 malgré les courriers que j'ai envoyés demandant que La Caponnière ne rembourse que la partie non utilisée: 1 700€ après le départ de Arnaud Petite.

En 2019, 2020,2021, nous n'avons pas encaissé vos cotisations; dans cette période incertaine, nous savions que vous feriez bon usage de ce don.

Aujourd'hui, vos cotisations sont importantes pour le nouveau tournant de la fédération. Merci pour l'accompagnement de nos partenaires, de vos élus et de vous pour cette vision collective des forts.

Merci à vous tous.

Demande de quitus à l'assemblée.

Raphaëlle KOELL

Jean Rosselot passe la parole à Alfred Breitel

Alfred Breitel souhaite assurer, avec une nouvelle équipe, la poursuite des actions de La Caponnière.

Il remercie Jean Rosselot pour avoir aidé à mener à bien l'étude des « Maîtres du Rêve » et permis de prendre conscience des enjeux politiques pour les futurs aménagements touristiques.

Il dédie une pensée à tous ceux qui nous ont quittés ces dernières années, et remercie les bénévoles qui s'occupent des forts et font preuve d'une grande ténacité.

Suite aux différents contacts pris avec

- Mathilde Neuville (UDAP 70-90; ABF Belfort) (21 fév.);
- Damien Meslot (21 Mars);
- Marianne Dorian (29 Mars),

& contacts téléphoniques avec

- Manuel Rivalin (19 Janv.)
- Florian Bouquet (23 Mars),

il s'avère que le souhait de voir La Caponnière s'arrêter ou se mettre en sommeil n'est pas souhaité par la majorité des personnes consultées. Appel à candidature et renouvellement du Conseil d'Administration.

Les statuts de notre Fédération prévoient un CA d'une trentaine de membres, personnes physiques et personnes morales (membres de droit).

- personnes morales considérées comme membres de droit
- représentants des associations des forts et leurs remplaçants,

ANNEXE 2 - AG La Caponnière - Rapport financier 2019 à 2021 de la trésorière Raphaële Koell

Les comptes de la Fédération :

	2019	202	20	2021	prévision 2022
Fonctionnement					
Assurance	- 407,20 €	- 408,62€		408,62 €	- 18,02 €
Electricité + gaz	- 1555,39€	- 1166,22€	17	922,24 €	- 1000,00€
Frais bancaire	- 44,91 €	- 45,36 €		45,36 €	- 50,00 €
Adhesion Tourisme Belfort	- 45,00€		(4)	45,00 €	- 45,00€
Remboursement ASP salaire Petite an	mand 2016	- 3 350,44 €			
Repas de travail / pot				115,20 €	- 140,00€
Reproduction			9	53,70 €	
timbres				92,64 €	- 80,00€
total dépense par an	- 2 052,50 €	- 4970,64€	×	1 682,76 €	- 1333,02€
subvention CD90 de fonctionnement	2 500,00 €	2 500,00 €			7??
vente de livre		125,80 €			
Cotisation Danjoutin	200,00€				
Cotisation Essert	200,00 €				
Cotisation Grand Belfort	1 000,00 €				
Cotisation Hericourt	102,00€	102,00€		102,00€	
Cotisation Meroux Morval	100,00€				
Cotisation Mme Mr Gosset		20.00€			20,00€
Cotisation Mr Breitel					20,00€
total recette par an	4 102,00 €	2 747,80 €		102,00 €	40,00

Solde des comptes au 05/04/2022 :

Compte association tranquillité : + 552.04€ Compte Livret Bleu : + 9 279.61€

- représentants des communes propriétaires d'un fort et leurs remplaçants,
- représentants des grandes collectivités locales partenaires et leurs représentants
- personnes physiques adhérentes à une association d'un fort ou non.

Élection, à main levée, des candidats qui se présentent, tous admis à l'unanimité.

Par ordre alphabétique : Denis Barret ; Alfred Breitel ; Christiane Gosset ; Lucile Grillon ; Hervé Jeanblanc ; Raphaële Koell ; Jean-Christophe Muringer ; Christian Orlandi ; Jérôme Roffi; François Villars,

Mme Nathalie Dufour (vue le 6 avril à l'OT Belfort) souhaite intégrer le CA.

Mme Céfis, Maire de Valdoie, souhaite faire partie du CA en tant que membre de droit

Renouvellement du Bureau

par vote à «main levée»

- Alfred Breitel se présente comme Président, avec une équipe composée de
- Christiane Gosset, secrétaire
- Raphaële Koell, trésorière en titre, qui va quitter la région en juillet
- Denis Barret qui lui succédera en tant que trésorier. Ces 4 candidats, sont admis à l'unanimité.

Ce Bureau sera complété lors de notre prochain CA qui aura lieu mardi 10 mai , même endroit

(Une convocation spécifique sera émise)

Débats - Souhaits de l'Assemblée

Les remarques et suggestions des participants portent principalement sur :

- se retrouver;
- recréer les liens entre forts ainsi que les entraides (Journées de La Caponnière) qui permettaient de se retrouver, faire connaissance, échanger.
- sorties et voyages seraient également appréciés
- Conférences, expositions ...
- Ouvrage du Monceau : discussions à reprendre avec Mme Marie-France Céfis (Maire de Valdoie) et les volontaires pour s'occuper de cet ouvrage; RV à prendre. La Caponnière souhaiterait être plus impliquée dans les études actuelles du Grand Belfort.

Mme Dorian nous explique la première phase en cours :

- Constitution d'un logo commun & d'un slogan (déjà approuvés par les élus);
- la mise en place du Portail
- Internet pour l'ensemble des associations fera l'objet de concertations et formations.

M. Rivalin souligne que cette phase comprend également une plaquette de présentation qui sera répartie dans tous les sites.

Fin de séance vers 20h00 La soirée se termine par le Pot de l'Amitié

Nous remercions vivement toutes les personnes présentes pour l'intérêt qu'elles portent à notre démarche

Délibérations soumises au vote de l'assemblée

Première résolution

Adoption, par l'Assemblée Générale, de la composition du nouveau Conseil d'Administration

Se présentent :

Denis Barret; Alfred Breitel; Christiane Gosset; Lucile Grillon; Hervé Jeanblanc; Raphaële Koell; Jean-Christophe Muringer; Christian Orlandi; Jérôme Roffi; François Villars

Pour: Unanimité Contre: 0 Absentions: 0

Remarques éventuelles: RAS

Seconde résolution

Adoption, par l'Assemblée Générale, du nouveau Bureau

Se présentent :

Alfred Breitel au poste de Président, Mme Christiane Gosset, secrétaire

Mme Raphaële Koell, trésorière en titre, qui va quitter la région en juillet

M. Denis Barret qui lui succédera en tant que trésorier.

Pour : Unanimité, Contre : 0, Absentions : 0,

Remarques éventuelles : RAS

Fait Belfort le 8 avril 2022 Certifié conforme et sincère



La Secrétaire

Christiane Gosset



Comptes rendus des Conseils d'Administration

CA du 10 mai 2022

Présents: Marianne Dorian, représentant Damien Meslot, (Belfort et Grand Belfort), Agnès Parrot, représentante de la commune de Meroux, Christian Orlandi, représentant de la commune de Giromagny, Jacques Mosimann, président (Bessoncourt), Jérôme Roffi, président (Giromagny), Denis Barret, Alfred Breitel, Christiane Gosset, Lucile Grillon-Roffi, Hervé Jeanblanc, Raphaële Koell, Jean-Christophe Muringer, **Procurations**: Delphine Mentré, François Villars,

Excusés: Mathilde Neuville, A.B.F, Joel Régnier Invités: Claude Marbach (Monceau), Sonia Orlandi (chambre des métiers).

Dispositions statutaires : La présence du tiers au moins des administrateurs est nécessaire pour la validité des délibérations. Cette règle étant respectée, les délibérations prises au cours de cette séance seront valables.

La séance est ouverte à 19 heures

- Tour de table et présentations
- Élections pour compléter le BUREAU
- Candidatures pour les postes de vice-présidents : J.C. Muringer et C.Orlandi se présentent et sont élus à l'unanimité.
- Candidature pour le poste de secrétaire adjoint : Hervé Jeanblanc, élu à l'unanimité
- aucune candidature pour le poste de trésorier-adjoint.
- Candidature pour le poste de réviseur aux comptes : (présentée par Alfred) Annie Thomas Comptable à la retraite qui a déjà occupé ce poste plusieurs années, est élue à l'unanimité.
- Quitus des comptes Les comptes ont été présentés par Raphaële Koell en Assemblée Générale. Aucun réviseur aux comptes n'ayant été élu lors des précédentes AG, le quitus n'a pu être donné aux membres de l'AG du 05 04 2022 pour adopter les comptes.

Les membres du CA votent à l'unanimité la bonne tenue des comptes faite par Raphaële Koell

- Création de commissions

Il a été convenu de mettre en place 3 commissions, chargées de l*a communication et la publication* :.J.C. Muringer

Cette commission « Communication » regroupera toutes formes de contacts et entretiens avec les élus, la presse, les médias, les liens entre forts, les conférences, Internet et les réseaux sociaux, les diverses publications.

Les activités de cette commission sont en attente compte tenu des actions actuelles menées par « Grand Belfort » et dont les premiers résultats doivent nous être communiqués le 21 juin 2022 à Héricourt.

- * les animations avec Christian Orlandi
- * le tourisme (à revoir après réunion prévue par Grand Belfort en juin 2022). :

Jean-Christophe Muringer; Christian Orlandi; Lucile Grillon; Christiane Gosset se présentent pour assurer la vie de ces commissions

Tous élus à l'unanimité.

F. Villars s'était proposé pour intégrer une Commission « Histoire », (à créer).

(D'autres commissions pourront être mises en place ultérieurement en fonction des candidatures.)

- Présentation d'un budget prévisionnel.

Pour équilibrer le budget prévisionnel, un virement du Livret Bleu est indiqué en recettes. Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité

- Le calendrier des activités des associations continuera d'être actualisé ; il comporte actuellement

Un marché de printemps à Bessoncourt le 15 mai : Maraîcher bio (légumes et plants bio), apiculteur, brasseur, torréfacteur, éleveuse d'escargots, vente d'épices, produits à base de plantes, confitures, divers objets artisanaux (bijoux, couture, broderie, décoration), parfums d'intérieur, produits de beauté naturels, Foodtruck pour la restauration le midi

- * Une manifestation organisée par le CDOS le 19 juin: rallye VTT entre les forts de Giromagny, Bessoncourt, les Basses Perches et la Citadelle.
- Adhésions individuelles à La Caponnière 20 adhérents individuels

(Appels dans la presse ou France Bleu Belfort ou télévision)

- Montant des cotisations pour adhésion :

Rappel que l'Assemblée Générale a décidé que le montant des cotisations des associations (30€) et des communes restent inchangés (de 100 à 1 000 € selon la taille de la commune).

A revoir lors de la prochaine Assemblée Générale.

- Locaux pour La Caponnière

Nous sommes en attente d'une réponse de M. Vivot

- Publication de Jean Rosselot :

La demande de participation aux frais d'édition souhaitée par l'auteur n'a pas été acceptée par le Conseil d'Administration, 9 voix contre et 6 abstentions.

- Le voyage à Uxegney suggéré n'a pas reçu d'écho.
 - Les autres points du jour : Vu l'heure tardive, il est décidé à l'unanimité de reporter les points de l'ordre du jour non traités au prochain CA.

Fin de séance à 22 heures.

NOTE IMPORTANTE: Le prochain CA prévu le mercredi 1^{er} juin est repoussé à une date ultérieure qui sera déterminée en fonction de celle de la réunion du Grand Belfort fixée au 21 juin. Elle devrait nous

permettre de mieux cerner les orientations à prendre pour notre Fédération.

La secrétaire Le président

CA du 4 novembre 2022

Invitation envoyée par voie dématérialisée en date du 15 octobre 2022

Présents :

Marianne Dorian (Grand Belfort), Stella Humbert (Grand Belfort), Géraldine Perrin (Grand Belfort), Jérôme Marche, (Musée de Belfort) Alfred Breitel, Denis Barret, Christiane Gosset, Christian Orlandi, Jean-Christophe Muringer, Jacques Mosimann, Alain Roess, Myriam Michel,

Excusés: Mmes M. Neuville, M.F. Céfis, Lucile Grillon Jérôme Roffi, C. Millot,

Ordre du jour

- 1 Point sur nos activités au 15/10/2022
- 2 Commentaires, questions & réponses concernant le suivi de nos actions
- 3 Formation des guides : réflexion en cours
- 4 Représentation au Forum du Hackenberg ; Documentation
- 5 Poursuite des visites aux différentes associations
- 6 Questions diverses

Point sur nos activités

Réunions de bureau et rencontres effectuées : aucun commentaire

Propositions faites aux groupes

- 1 Journée inter-forts: peu d'écho, annulée
- 2 Formation maçonnerie à la chaux: une quinzaine d'inscriptions
- 3 Forum du Hackenberg, 12/13/ novembre, pas d'écho ; *participation annulée*
- **4** Formation des guides :
 - Intervention et propositions de Jérôme Marche
- Formation des guides à voir en commun (Aides possibles) ; en été, salariés La Caponnière pour prise en mains de l'ouverture des forts quand responsables sites ne sont pas disponibles.
- Proposition de former entre Grand Belfort, Les Musées et La Caponnière une référence commune pour les forts, avec une convention d'objectifs et de moyens
- régulièrement avec comme lieu de rencontre : La Citadelle qui deviendrait « point d'accueil »
- Concernant le Tourisme : concertation : établir un PASS commun pour les tarifs avec billetterie, et établir une offre autour des forts visitables
- Continuer la publication de la collection de livres édités par La Caponnière au format 21x21 : Actuellement : Fortifications françaises et suisses ; Fort du Mont Vaudois ; Edouard Thiers
- Exposition itinérante évoquée
- Mise en place d'une Newsletter?
- Boutiques : voir achats en commun de goodies (Monnaie de Paris par ex.)

Fin de séance à 19h.

Le Président

Comptes rendus des réunions du Bureau

Bureau du 20 juin 2022

Présents: A. Breitel, D. Barret, C. Gosset

Seul motif : Préparation des demandes de subvention Ville de Belfort

Bureau du 2 juillet 2022

au fort de Giromagny - 15H00

- Debriefing de la réunion avec Grand Belfort du mardi 21/06
- La liste des 19 forts nous a été transmise par Mme Wolf et Documentation lui a été envoyée concernant les forts suivants : Roppe (Ney) ; Hautes-Perches ; Salbert (Lefebvre) ; Barres (Hatry)

L'ouvrage du Monceau est à intégrer à cette liste

- La Caponnière : demande pour le nouveau Logo et la Charte Gd Belfort (Mail Wolf 22/06)
- Calendrier des visites des forts à programmer en fonction absences et congés pendant l'été :

Alfred Breitel: Absence du 10/07 au 17/07/2022 Jean-François Marbach du 15/07 au 8/08/2022 Denis Barret dernière semaine d'août

• >> Action Alfred Breitel doit contacter l'ensemble des forts pour programmer les futures rencontres

Actions en cours :

- - Salle Caponnière à Belfort (E-mail à M. Vivot 24/06) : sans réponse à ce jour Point très important à résoudre pour La Caponnière : obtenir un siège Social à Belfort, avec boite et adresse Postale ; nous ne pourrons engager nos demandes de contacts internationaux qu'à la condition d'avoir la possibilité d'accueillir des groupes de travail sur les sujets évoqués ci-dessous (Animations et activités projetées)
- >> A relancer (Alfred Breitel)
- - Demande de rencontre avec M le Directeur du musée de la Citadelle de Belfort et M. Jérôme Marche pour discussion d'actions à entreprendre : demande Tél 24/06/22
- >> A relancer (Alfred Breitel)
- Rendez-vous avec Mme Céfis, Maire de Valdoie, au sujet de l'ouvrage du Monceau
- Rencontre prévue avec participation de Jean-François Marbach lundi 11/07/22 à 11H en Mairie
- >> Demande d'excuser le Président de La Caponnière qui n'est pas disponible à cette date.
- Inscriptions au vernissage de l'expo 100ans d'aventure départementale 7/07/22 Tour 46, faites par tél. le 29/06/22 pour A. Breitel & Lucile Grillon-Roffi ; Ch. Gosset

- Internet La Caponnière (Site; Page Facebook; Instagram) Site Internet: Attendre de voir ce que propose Grand Belfort. Facebook: Page à mettre en place dès à présent (Attention au nom à donner pour faciliter les recherches des moteurs sur Internet: forts; fortifications; Belfort)
- >> Jean-Christophe Muringer fait le nécessaire pour une première ébauche ; Voir avec Grand Belfort si nouveau logo est disponible pour l'utiliser dès à présent. >> Alfred Breitel doit envoyer les plans schématiques de situation des forts
- Compte Instagram à mettre à jour : Une demande de MAJ de notre compte nous est demandée ; Problème à voir avec Raphaële Koell (Accès au compte actuel ?)
- Accès à la Boite e-mail de La Caponnière (bureau. caponniere@gmail.com) à mettre en place chez Christiane Gosset et Denis Barret.

Animations et activités envisagées

Promouvoir les rencontres entre forts par des rassemblements sur les sites des associations adhérentes à La Caponnière ; Soirées des forts

>> Action Alfred Breitel pour calendrier des rencontres Aides en fonction des outils mis en place par Gd Belfort : La Caponnière peut être le lien entre les forts et Grand Belfort si besoin d'aides à la mise en place ou formations

- Formation de guides « à la demande : réflexion sur ce sujet avec Musées de Belfort dans le but de prévoir des aides aux accueils des visiteurs de nos forts ; A voir aussi avec les forts adhérents à La Caponnière car accès aux ouvrages nécessaires si cette action s'avère intéressante.
- >> Action en cours Alfred Breitel : demande de rencontre en cours avec les Musées

Chantiers jeunes

- >> Christian Orlandi se charge de prospecter les organismes susceptibles d'aider à l'entretien des forts et ouvrages : EPIDE ; E2C ; UTBM ; Ecoles de Police et Gendarmeries ; Centres Culturels (Oïkos Belfort)
- Fête des forts annuelle ; Forum ; conférences ; Accueil de scolaires et pédagogie adaptée :

A réfléchir plus en détail

- Jeux et animations : Escape Game associé à jeu de piste ou Rallye (Franco-suisse ?)
- >> Alfred : Prendre contact avec des associations spécialisées pour voir si intéressés par des jeux d'évasion dans les forts

& reprendre nos contacts avec Forts suisses pour voir si des actions communes sont envisageables.

• Sports : Participation au Rallye des forts (VTT) mis en place par CDOS (à la Citadelle Belfort)

Autres actions à envisager : Trail des forts?

- Préparation 40 ans La Caponnière en 2025 : Réfléchir à la forme que doit prendre cette manifestation (Forum International ?)
- Rencontre Franco-Allemande

>> Alfred: contacter la CRIFA - Cologne Research - Institute of Fortification Architecture - rencontrée lors Forum 2003 à Mutzig: https://welt.unter.koeln/10-CRIFA.html (Site en allemand)

>> Christiane: voir si possible de reprendre contact avec Luc Malchair (Belgique) et Marco Frijns (Pays-Bas) auteurs associés à la publication de l'ouvrage « Index de la fortification française 1874 – 1914 ».

Voyages d'études à envisager : Uxegney

Dates prochaines rencontres à définir selon besoins et résultats des actions en cours ou envisagées ;

Transfert du poste de trésorier de La Caponnière : date à définir entre Raphaële Koell et Denis Barret.

Le Président Alfred Breitel

Bureau du 1er septembre 2022

Présents :

A. Breitel; Ch. Gosset; J C Muringer; Ch. Orlandi;

H.Jeanblanc; R. Koell; S. Sebag (Invitée) **Excusé**: D. Barret; J F Marbach

Remerciements à Raphaële

Pour son implication dans les activités de La Caponnière tout au long du mandat de Jean Rosselot. Raphaële nous quitte pour cause de déménagement (changement de région) mais reste membre du CA. Remise des documents et PC à Alfred pour transfert à Christiane et Denis le 14/09/2022.

Conseil de perfectionnement du Grand Belfort

(Avec participation de Mme Sonia Sebag).

But: *Valorisation de la ceinture fortifiée Nord Franche-Comté* Rôle de La Caponnière : Interface de communication entre ce groupe de travail et les forts.

Ordre du jour pour réunion du mercredi 14/09 : Route de l'Artisanat dans les forts (4 saisons)

Calendrier & Visites des forts à poursuivre

Associations n'ayant pas répondu à nos demandes : OTAN

Forts visités : Vézelois ; Bermont ; Héricourt

Contacts à reprendre : Mont-Bart ; Meroux ; Giromagny ; Bessoncourt ; Essert ; Basses-Perches ; Justice...

Visite M. le Préfet Sodini aux Basses-Perches le 27/09/22 ; Heure de visite en attente

Visite des ouvrages du Monceau et d'Essert avec M. Carnovali ; photographe pour Gd Belfort

Demandes en cours :

Salle Caponnière à Belfort et demande occupation fort du Salbert >> sans réponses

RV avec M. Florian Bouquet jeudi 15/09 à 8H -

RV avec Jérôme Marche + Directeur Musées : en attente (Demande Ch. Gosset)

RV avec Mairie Valdoie Mme Cefis > Sans nouvelles ; à recontacter

Inscriptions Forum du Hackenberg pour le 13 novembre 2022 à concrétiser (Présentation La Caponnière)

Actions en cours

Point sur les recherches de Christian concernant les organismes susceptibles d'apporter des aides ou animations dans les forts (Epide ; E2C ; UTBM ; Ecoles Police / Gendarmerie ; Cetres cultuels : Oikos...)

Changement d'adresse de La Caponnière à envoyer à la MAIF (Christiane)

Communications La Caponnière (JC Muringer)

Site Internet : Attente de voir ce que propose Grand Belfort ? Mise à jour site WIX ??

Facebook : Page à mettre en ligne ; Compte Instagram à mettre à jour

Flyers et présentations à reprendre par Christiane Document d'adhésion à La Caponnière (Appel à cotisation) > Christiane

Constitution d'un groupe de travail concernant les réparations urgentes à proposer pour les forts, en s'appuyant sur l'étude Duplat concernant 5 forts.

Dates prochain Bureau : vendredi 16 septembre 2022 Date prochain CA : A déterminer (courant octobre ?)

Président :Breitel A.

Bureau du 16 septembre 2022

La demande de subvention a été mise au point par Alfred et Denis.

Elle doit être envoyée avant la semaine prochaine

Points évoqués :

- - Par Christian
- o Demander le listing des adhérents de chaque association adhérente pour leur diffuser « une newsletter » (Héricourt est d'accord)
- o Proposer lors du prochain CA de consulter les associations pour permettre un accès à leur fort gratuitement ou avec rabais aux adhérents de La Caponnière
- o Formations:

Assurances, Christian s'en charge:

• MAIF 09 78 97 98 99

Hortense GAUTRON Identifiant: sociétaire 3097272P

• Guides, tous les forts sont intéressés sauf Bermont. J'ai contacté JP Zédet qui est d'accord pour dispenser les cours, il me donnera prochainement une date (un samedi après-midi). Il aura besoin d'un rétroprojecteur et d'une salle.

• Travail de la chaux, tous les forts sont intéressés,

Alain Roess prend contact lundi avec l'enseignant pour fixer une date.

FASE

J'ai contacté l'ancien dirigeant de la fédération ; elle n'existe plus. A sa place, une autre petite fédé a vu le jour mais apparemment n'organise plus de forum.

Les coordonnées de cette nouvelle structure

Route des fortifications européennes Siège 1 rue Schlumberger 68000 Colmar info@route-des-fortifications.eu

Route des Fortifications Européennes (route-desfortifications.eu)

Président : Bernard BOUR Vice-Prés : Yves NOEL Secrétaire : Régis BERGER Trésorier : Raymond DECKER

Certains connaissent La Caponnière

- - Contact pris avec Avalfort mais pressé, me rappellera demain matin
- -Alfred sera absent du 5 au 7 octobre
- Denis sera absent du 12 au 23 octobre

La secrétaire C. Gosset

Comptes rendus des visites aux dirigeants des forts

Compte rendu de la visite au fort de Vézelois

Mardi 26 juillet 2022 - 14H

Le Renouveau du fort de Vézelois

Présents : Christian Vinez (Président du Renouveau du Fort de Vézelois) MM. Christian Orlandi ; Alfred Breitel (La Caponnière)

Objectifs:

- Prise de contact et connaissance de l'Association
- Etat des lieux ; projets ; travaux ;
- Actions de La Caponnière et adhésion

Merci à Christian de nous avoir reçu pour cet entretien. L'association Le Renouveau du Fort de Vézelois

Association créée en 1999, forte de 75 membres (125 avant COVID) ; les adhésions individuelles sont de 10€; ; Les visites organisées et assurées principalement par Christian donnent lieu à règlement de 5€ / personne.

Budget annuel de l'association : 4000€ en dépenses ; 5000€ en recette (Après COVID)

Dépenses récurrentes : Assurances ; eau ; électricité ; téléphone

A noter que ce fort est d'accès aisé, bien équipé, avec tous réseaux indispensables ; seule une liaison Internet peut faire défaut dans quelques cas.

L'Association est dotée d'un site Internet, page Facebook,

Instagram

Le fort reçoit, dans ses nombreuses salles : - Les ferronniers de La Caponnière (Association) - Du stockage de matériels de diverses provenances.

- Il existe aussi une salle de projection.

Manifestations,

l'Association prévoit annuellement 3 rendez-vous au fort pour ses besoins propres : Marché & repas

Par ailleurs, le fort est loué tout l'été et vit de ces locations.

Travaux « rêvés » :

mises en étanchéité de salles et chauffage pour un meilleur accueil en toutes saisons.

A noter que des reprises de pierres de tailles ont été effectuées par Erige.

En conclusion : il faut noter la volonté et l'ouverture du Président Christian Vinez pour participer aux manifestations communes à plusieurs forts type rallye VTT ,mais aussi aux expériences nouvelles clubs sportifs ou autres activités originales

Matériels manquants :

- Une tondeuse débroussailleuse
- Une armoire frigo (chambre froide) avec moteur tropicalisé, pour mise à disposition lors des nombreuses locations du fort.

2 La Caponnière

Ce qui prédomine dans l'association Le Renouveau du fort, au niveau du CA, est **un sentiment « d'abandon »**Courriers ou invitations pop resus :

Courriers ou invitations non reçus ;

Manifestations prévues dans plusieurs forts pour lesquelles Vézelois n'a pas été contacté > Rallye des forts par ex.) Visite de l'office du tourisme : demandes effectuées sans suite

Nous expliquons que nous souhaitons, dans un premier temps, recontacter l'ensemble des forts pour connaitre leurs besoins, récréer des liens d'entraide et d'informations, ce qui apparemment répondrait en partie à ce sentiment d'abandon. Intégrée à présent au groupe de travail « Conseil de perfectionnement du Grand Belfort », La Caponnière sera en mesure d'établir un dialogue avec les forts adhérents sur les sujets qui seront à débattre, ceci aussi dans le but que les bénévoles ne se sentent en aucun cas mis de côté, et puissent faire remonter leurs observations.

Concernant les investissements « lourds », c'est à la Commune en lien avec l'association à monter les dossiers de demandes de subventions ; La Caponnière n'a plus de convention avec le Conseil Départemental.

Un rendez-vous est à prévoir par La Caponnière avec M. Bouquet, président du Conseil départemental, afin de voir si nous pouvons établir un cadre d'aides à l'acquisition de petits matériels, sans passer par les demandes de subventions en vigueur actuellement.

Christian Orlandi développe les actions qu'il mène actuellement au sein de La Caponnière :

A l'issue de la discussion, Christian Vinez donne son accord pour adhérer à La Caponnière.

Documents remis:

- 20220726-Actions La Caponnière (Tableau d'avancement des actions)
- Rapport de réunion du Conseil perfectionnement Gd Belfort : « L'usage, la valorisation des forts, à travers une offre événementielle et touristique retravaillée »

Le Vice-Président C. Orlandi ;Le Président A. Breitel

Compte rendu de la visite au fort du Bois d'Oye

Mardi 27 juillet 2022 - 11h

Association Bermontfort

Présents:

M. Jean-Paul Naujac (Président de Bermontfort),
M. le Maire de Bermont Pascal Grosjean (en fin de réunion)
Christian Orlandi ; Alfred Breitel (La Caponnière)

Objectifs:

Prise de contact et connaissance de l'Association Etat des lieux ; projets ; travaux ; Actions de La Caponnière et adhésion

Merci à Jean-Paul Naujac de nous avoir reçu pour cet entretien & à M. le Maire Pascal Grosjean de nous avoir rejoint en fin de réunion.

L'association Bermontfort

Association créée en 2021, forte de 115 membres, 30 à 40 bénévoles sont à pied d'œuvre pour rénover cet ouvrage : les mercredis de 14H à 18H et le 1er samedi de chaque mois toute la journée (Bénévoles par moitié actifs et retraités, représentant tous corps de métiers).

Les adhésions individuelles sont de 10€; Pas d'adhésions à 5€.

Pas de tarif actuellement pour des visites organisées (5€/ personne à prévoir ?

Budget annuel de l'association : 8000€ en 20211 ; 5000€ en 2023 an montre et dénombre

en 2022 en recettes et dépenses

Dépenses récurrentes : Assurances ; électricité A noter que ce fort est d'accès aisé, avec une place centrale importante.

L'Association est dotée d'un site Internet https://www.bermontfort.fr/

Au niveau des manifestations, l'Association vient de recevoir les Flâneries de l'été qui ont connu un très grand succès (Voir photos sur Internet)

Un vide-greniers est programmé pour dimanche 4 septembre 2022

3 guides assurent les visites.

Souhaits du Président : Une bonne entente au sein de l'association.

Matériels manquants :

Tables et bancs

Ferraille pour les mises en sécurité (recherche de tubes ; cornières...)

Compte rendu de la visite au fort du Mont Vaudois



Présents : Alain Roëss (Président AFMV), Christiane Gosset, Christian. Orlandi & Alfred Breitel (La Caponnière) **Objectifs :**

- Prise de contact et connaissance de l'Association
- Etat des lieux ; projets ; travaux ;
- Actions de La Caponnière et adhésion

Merci à Alain Roëss de nous avoir aimablement reçu pour cet entretien.

Association créée en 2002, forte de 196 membres Une vingtaine de bénévoles sont à pied d'œuvre pour rénover cet ouvrage : les mercredis avec prise de repas en commun et 1 samedi / mois jusqu'à 13/14H; des journées de travail sont organisées 2 fois / an et ouvertes à tous; 1 Repas des bénévoles : 2 fois / an.

Les adhésions individuelles sont de 10€; 30€ pour les membres bienfaiteurs. Tarif des visites organisées : 3€/ Adulte; 6 guides assurent les visites.

Travaux et subventions:

L'AFMV se charge de la constitution, des demandes de subvention et du suivi des dossiers concernant l'ensemble des prestations relatives au fort : animations ; visites ; travaux de rénovation...L'AFMV recoit :

- 2000 € de la ville d'Héricourt
- 1750 € de la ComCom du Pays d'Héricourt
- Conseil départemental : 50% des dépenses de fonctionnement 25% des dépenses d'investissements
- Le reste à charge est financé par l'AFMV grâce aux adhésions et aux activités. :

Manifestations,

Loto (800 joueurs) ; Fête du Pain ; Journées du Patrimoine ; Musique, concerts, chorales : voir par exemple « C'est trop bon d'être une nonne » sous YouTube

https://www.youtube.com/watch?v=1_SK8-sPpBM

L'Association est dotée d'un site Internet :

https://www.fort-montvaudois.com/;

d'une page Facebook : https://www.facebook.com/ fortdumontvaudois/

En 2022, L'AFMV fêtera ses 20 ans d'existence et recherche des animations

Souhaits du Président :

- Que l'association perdure dans le temps (Bénévoles souvent âgés sans perspective actuelle de renouvellement) : donc attention doit être portée aux bénévoles.
- Suppression pancartes « Terrain militaire » à l'approche du fort

Vendredi 12 août 2022 – 10H avec L'association des Amis du Mont Vaudois

- Liens avec autres présidents des forts
- Meilleures conditions d'accès au fort

Matériels souhaités :

• - Lits d'époque pour reconstitution d'une chambrée La Caponnière

Christiane Gosset prend en charge la recherche pour les lits d'époque; voir si nous pouvons récupérer une dizaine de lits; A voir avec François Villars qui connait des forts situés dans les Alpes (Fort de la Croix de Bretagne) et auraient ce genre de matériels à donner. Les forts pourraient ainsi bénéficier chacun de 2 lits pour simuler les chambrées d'époque.

Nous expliquons que nous souhaitons, dans un premier temps, recontacter l'ensemble des forts pour connaitre leurs besoins, récréer des liens d'entraide et d'informations. Intégrée à présent au groupe de travail « Conseil de perfectionnement du Grand Belfort », La Caponnière sera en mesure d'établir un dialogue avec les forts adhérents sur les sujets qui seront à débattre, ceci aussi dans le but que les bénévoles ne se sentent en aucun cas mis de côté, et puissent faire remonter leurs observations.

Christian Orlandi développe les actions qu'il mène actuellement au sein de La Caponnière.

A l'issue de la réunion, le Président Alain Roëss fera un nouveau courrier d'adhésion à La Caponnière (Les chèques datant de 2020 ou 2021 ne seront pas encaissés compte tenu du peu d'activités de La Caponnière pendant cette période de pandémie).

Documents remis:

- 20220804-Actions La Caponnière (Tableau d'avancement des actions)
- Rapport de réunion du Conseil perfectionnement Grand Belfort :
- « L'usage, la valorisation des forts, à travers une offre événementielle et touristique retravaillée »
- Dernier compte rendu Bureau La Caponnière (2022 07 02) Documents envoyés :
- Adresses mails des Présidents des forts Nord Franche-Comté
- Topo concernant la mise en œuvre des mortiers de chaux pour la rénovation des murs de pierres.

La Secrétaire, Le Vice-Président, Le Président

Christiane Gosset; Christian Orlandi; Alfred Breitel



Formation de guides - Musées de Belfort / La Caponnière

Mercredi 19 octobre 2022 – 10H

Présents :

- Humbert Stella ; Perrin Géraldine (Gd Belfort)
- Marche Jérôme ; Accard Alexandre (Musées)
- Gosset Christiane; Breitel Alfred
- Jérôme Marche demande d'excuser M. Verdure, retenu par ailleurs.

Notes concernant la réunion

Remise du document de suivi des actions de La Caponnière avec précisions concernant notre participation au Forum du Hackenberg (13 nov) et notre futur Bureau situé 10 rue de Londres.

Principaux points abordés

- Proposition de former entre Grand Belfort, Les Musées et La Caponnière une référence commune pour les forts, avec une convention d'objectifs et de moyens
- Se voir régulièrement avec comme lieu de rencontre : La Citadelle qui deviendrait « point d'accueil »pour repartir vers les différents forts.
- La salle de la Citadelle est mise à notre disposition pour nos réunions, sous réserve d'accord (Salle
- occupée en priorité par le Restaurant)
- Pour éviter les éloignements, nous devrions devenir une plateforme « ressources » pour les agendas, événements ; donc établir un plan sur 5 ans (Cahier des charges commun)
- Concernant le Tourisme : établir un PASS commun pour les tarifs avec billetterie, et établir une offre
- autour des forts visitables (Liste à établir).
- Continuer la publication de la collection de livres édités par La Caponnière au format 21x21 :
- Actuellement : Fortifications françaises et suisses ; Fort du Mont Vaudois ; Edouard Thiers

- Exposition itinérante évoquée
- Formation des guides à voir en commun (Aides possibles); en été, salariés La Caponnière pour prise en mains de l'ouverture des forts quand responsables sites ne sont pas disponibles.
- Mise en place d'une Newsletter?
- Continuer à rencontrer les responsables des différents forts : Géraldine souhaite nous accompagner.
- Voir un plan de valorisation avec la délégation militaire interdépartementale (Réseau Citadelle)
- Rencontrer l'Epide
- Boutiques : voir achats en commun de goodies (Monnaie de Paris par ex.)
- Prévoir l'achat d'une machine pour encapsuler des magnets
- Prochaine réunion : vendredi 18/11/22 à la Citadelle 9H3

Vendredi 18 novembre 2022 – 9H30

Présents :

- Mme Perrin Géraldine (Gd Belfort)
- MM. Marche Jérôme ; Accard Alexandre (Musées)

- Mme Gosset Christiane ; MM. Breitel Alfred ; Barret Denis

Excusée: Mme Humbert Stella

Principaux points abordés :

Proposition à étudier : Livre de la collection « Le nez en l'air No4 : Fortifications du 16esiècle à nos jours» édité par le moutard ; ce petit livre pourrait être proposé à la vente pour tous publics

1 - Editions

Voir possibilité d'éditer des fiches pour chaque site selon exemple « Belfort 1873-1914 », édition des Musées de Belfort.

• Pour usages : parcours enseignants, stagiaires, vente dans les forts, éducation nationale...

Prix : compter 2 000€ pour 1000 exemplaires au départ comprenant mise en page, impression, illustrations, relectures, iconographies.

- -Autre projet : « La vie dans les forts » (A noter : le fort du Mont Bart à édité un livret à destination des enseignants, avec parcours)
- Voir le site Internet www.moselleriver.org éditeur de BD concernant la Ligne Maginot.

2 - Préparation formation des guides:

Invitation par le Grand Belfort de l'ensemble des acteurs des forts à se retrouver lors d'une soirée

A définir (Marianne Dorian) date et heure (31 mars 2023 ?)

Buts : réunion informelle et visite ; « casser les codes-Modérateur» ; mise en ambiance par un comédien ? ; Mise en commun d'outils de communication.

Invitation d'un représentant de l'Armée ?

3 – Dernière vague de fortifications

Les derniers ouvrages fortifiés datant d'après 14-18 ne sont pas répertoriés.

4 – Formation des guides (A débattre lors de la prochaine réunion)

Exemple: prévoir un calendrier de formation 2023 par thème (cycle: 3 rencontres/an).

• 1ere session : Visite de la Citadelle avec débriefing (samedi 6 mai à confirmer) avec « Forticafé »

But : se mettre à la place d'un visiteur lors de la formation d'un jeune saisonnier présentant l'ouvrage.

• 2eme session (Bessoncourt, 3 juin) Accueil des visiteur; Histoire ou comment construire une animation (Giromagny); comment faire évoluer une manifestation 3eme session (Septembre/Octobre) : regard extérieur sur les sécurités

Plan de communication à mettre en place Musées de Belfort Citadelle de Belfort

5 - Convention avec les armées

Voir mise en place de conventions pour aides logistiques dans les forts

Excusés: Mme Humbert Stella; M. Barret Denis

Vendredi 9 décembre 2022 – 9H30

Présents :

- Mme Perrin Géraldine (Gd Belfort)
- Marche Jérôme ; Accard Alexandre (Musées)
- Gosset Christiane ; Breitel Alfred ; Orlandi Christian

Principaux points abordés

- Valorisation des Hautes-Perches :Voir possibilité d'abattage d'arbres en bordure du fort pour une visibilité depuis la Citadelle. Contacter CDT Joubert 35e RI
- Camp de base pour La Caponnière dans un fort ? locaux porte de Brisach (pour espace permanent dédié à la fortification et relais Citadelle et pré-accueil de la Ceinture fortifiée zone du Vallon, mais pas exploitables actuellement et zone protégée Natura 2000,
- Soirée Grand-Belfort en mars 2023 (pas de retour de Marianne actuellement)
- Création de vidéos (Focus sur ville), documents de bienvenue sur Belfort, Tourisme d'affaires (Environnement, paysages, industrie, facultés. Film promotionnel Citadelle ? Contacter ECPAD (Branche audio-visuelle de l'armée de Terre)
- Comment présenter et démarcher ?
- Escape Game : Contacter « Clé du Bastion », entreprise privée, hébergée tour 27(Suite à la participation de La Caponnière le 28/12/22 au jeu « Perceur de Coffres » à la Batterie Haxo, les contacts à établir sont les suivants :

Victoria Scotto & Maxime Buquet : lacledubastion@gmail.com

- Eductours à programmer
- Formation des guides : Faire la liste des guides existants dans les forts, pour prévisions cours.
- La Citadelle :va lancer une annonce à candidature en février pour 2 saisonniers, opérationnels en 1 mois (Évaluation : acclimatation, contraintes, sécurité, polyglotte...relationnel : capacité de jugement, d'adaptation au public...
- Prévoir un support écrit : trame pour calibrer offre semblable dans tous les sites
- 9 Visite prévue lundi 12 décembre à 9H30 des locaux HAXO jouxtant le parking de l'Arsenal, sur demande d'Antoine Brolli (locaux ayant servi de boulangerie en 14-18) Traces de cette activité ? oui

Prochaine réunion :

Date, lieu & ordre du jour à définir

Alfred Breitel

Condensé des propositions évoquées à la Citadelle

Proposition de convention d'objectifs et de moyens entre Grand Belfort, Les Musées et La Caponnière,

- Se voir régulièrement
- Lieu de rencontre : La Citadelle « point d'accueil

La salle de la Citadelle est mise à notre disposition pour nos réunions, sous réserve d'accord (Salle occupée en priorité par le Restaurant) Formation des guides (Aides possibles); en été, salariés La Caponnière pour prise en mains de l'ouverture des forts quand responsables sites ne sont pas disponibles.

Citadelle: annonce à candidature en février pour 2 saisonniers, opérationnels en 1 mois (Évaluation: acclimatation, contraintes, sécurité, polyglotte..., relationnel: capacité de jugement, d'adaptation au public...)

31

En vue de la préparation formation des guides :

 Invitation par le Grand Belfort des responsables des forts à se retrouver lors d'une soirée (2/3 personnes /fort) sur proposition de Marianne Dorian, date et heure à définir (31 mars 2023 ?)

Buts : réunion informelle et visite ; « casser les codes-Modérateur» ; mise en ambiance par un comédien ? ; Mise en commun d'outils de communication.

Invitation d'un représentant de l'Armée ?

 prévoir un calendrier de formation 2023 par thème (cycle : 3 rencontres/an).par exemple :

1ère session : Visite de la Citadelle avec débriefing (samedi 6 mai à confirmer) avec « Forticafé »

But : se mettre à la place d'un visiteur lors de la formation d'un jeune saisonnier présentant l'ouvrage.

2eme session (Bessoncourt, 3 juin ?) Accueil des visiteurs ; Histoire ou comment construire une animation (Giromagny); comment faire évoluer une manifestation

3eme session (Septembre/Octobre) : regard extérieur sur les sécurités.

Prévoir un support écrit : trame pour calibrer offre semblable dans tous les sites

Faire la liste des guides existants dans les forts, pour prévisions cours.

Plan de communication à mettre en place

Livres et éditions

- Propositions de vente pour tous publics : Livre de la collection « Le nez en l'air No4 : Fortifications du 16esiècle à nos jours » édité par le moutard ;
- Continuer la publication de la collection de livres édités par La Caponnière au format 21x21 : (Actuellement : Fortifications françaises et suisses ; Fort du Mont Vaudois; Edouard Thiers)
- Voir possibilité d'éditer des fiches pour chaque site selon exemple « Belfort 1873-1914 », édition des Musées de Belfort.

Pour usages: parcours enseignants, stagiaires, vente dans les forts, éducation nationale...

Prix : compter 2 000€ pour 1000 exemplaires au départ comprenant mise en page, impression,

illustrations, relectures, iconographies.

- Autre projet : « La vie dans les forts » (A noter : le fort du Mont-Bart a édité un livret à destination des enseignants, avec parcours)
- Voir le site Internet www.moselleriver.org éditeur de BD concernant la Ligne Maginot.
- S'intéresser aux derniers ouvrages fortifiés datant d'après 14-18 ne sont pas répertoriés.

Prévoir des boutiques : voir achats en commun de goodies (Monnaie de Paris par ex.)

Prévoir l'achat d'une machine pour encapsuler des magnets

Remarque: zone du Vallon protégée Natura 2000

Camp de base dans un fort pour La Caponnière?

Pour espace permanent dédié à la fortification et relais Citadelle,

Locaux Porte de Brisach (Pas exploitables actuellement) Pré-accueil de la Ceinture fortifiée

Envisager d'établir un PASS commun

concernant le Tourisme pour les tarifs avec billetterie, et une offre autour des forts visitables (Liste à établir)

Devenir une plate-forme « ressources »

pour les agendas, événements ;

donc établir un plan sur 5 ans (Cahier des charges commun) Pour éviter les éloignements,

Bénéficier du tourisme d'affaires à mettre en place par le Grand Belfort

Création de vidéos (Focus sur ville), documents de bienvenue sur Belfort (Environnement, paysages, industrie, facultés...)

Comment présenter et démarcher ?

Exploiter l'idée Escape Game

Contacter « Clé du Bastion », entreprise privée, hébergée tour 27

Victoria Scotto & Maxime Buquet : lacledubastion@ gmail.com

Suite participation de La Caponnière le 28/12/22 au jeu « Perceur de Coffres » à la Batterie Haxo

Contacts à prendre :

- Contacter le nouveau DMD et le Cdt Joubert 35e
 RI Hautes Perches
- Convention avec les armées: Voir mise en place de conventions pour aides logistiques dans les forts.
 Voir un plan de valorisation avec la délégation militaire interdépartementale (Réseau Citadelle)
- Contacter ECPAD (Branche audio-visuelle de l'armée de Terre)
- Film promotionnel Citadelle ?
- Valorisation des Hautes-Perches. Voir possibilité d'abattage d'arbres en bordure du fort pour une visibilité depuis la Citadelle.

Continuer à rencontrer les responsables des différents forts : Géraldine souhaite nous accompagner.

Rencontrer l'Epide

Mise en place d'une Newsletter?

Autres sujets

- Exposition itinérante évoquée
- Visite des locaux HAXO jouxtant le parking de l'Arsenal sur demande Antoine Brolli, Visite lundi 12/12/2022

Des locaux ayant servi de boulangerie en 14-18, il y a encore des traces de cette activité. Locaux inexploités.

Eductours à programmer

(en collaboration avec?)

Guides - Propositions initiales de La Caponnière

Guides - Connaître son groupe afin de maîtriser la phase d'accueil

- Recueillir les bonnes informations sur son groupe en amont de la visite
- Comprendre la dynamique de groupe : formation, spécificités, intérêts
- Accueil du Public ; Remerciements (Lieu à choisir avec soin) ; Verre d'accueil ?
- Présentation de la structure d'accueil (Association par ex.), des activités, animations ; Penser aux infos de bases (pour de futures visites ?) : cartes de visites par ex ; sites Internet ; Réseaux sociaux...
- Signaler d'autres ouvrages visitables ou hébergements : Nous faisons partie d'un réseau
- Formation du ou des groupes (20 personnes maxi) > Voir si des contraintes horaires existent pour les visiteurs)
- Présentation du (des) guides (Prénoms) et du ou des accompagnants. Mettre le visiteur en confiance (Nous somme à votre service... N'hésitez pas à demander, questionner...)
- Durée de la visite et conditions de la visite (Sécurité ; prix ; équipements pour visite...)
- Prévenir les parents, enfants, des dangers et difficultés du parcours (Détecter les personnes ayant des difficultés pour se mouvoir)
- Présentation de plans, maquettes, pour aider à la compréhension des Forts Nord Franche-Comté (Pourquoi ces ouvrages ; en ces lieux ; pour répondre à quelles menaces ; évolutions ; bâtisseurs des fortifications) ; Présentation éventuelle d'une courte vidéo-projection ???
- Remise de flyers ou aides au cours de la visite (Prévoir plusieurs langues), présentant le parcours à effectuer et un temps de parcours indicatif
- Visite de l'ouvrage et ses caractéristiques, avec petit lexique des termes employés
- Retour à l'accueil avec :
- Reprises des vêtements, torches, casques...
- Vente d'objets, cartes, goodies, cartes postales, boissons, souvenirs, livres...
- Les visiteurs doivent être remerciés, reconduits et repartir avec de la documentation sur la région

Informations du Guide

- Que faire en cas d'incident, d'accident ?
- Où se trouvent les équipements ?
- Qui appeler en cas de malaise ?
- Quels sont les assurances de l'association
- Quels sont les circuits validés (accompagnés et en libre accès)
- Contacts des responsables (Tél.)
- Le guide et son accompagnant forment la cohésion du groupe
- Livret de visite des différents forts et ouvrages, si l'on souhaite des guides polyvalents.

- Spécificités de chaque fort et ouvrage (Voir avec les Présidents)
- Travaux et actions prévus par la municipalité propriétaire (et calendrier si inter action avec visites)

Formation aux premiers secours?

Propositions de Christian Orlandi

Les premières rencontres avec les responsables des associations des forts ont souligné plusieurs problématiques; parmi celles ci,la formation le recrutement de guides.

La Caponnière se propose de mettre en place dans les mois à venir une formation commune à toutes les associations de la ceinture fortifiée.

Quelles sont les difficultés relevées?

- -Des volontaires pour devenir guide.
- -Leurs connaissances du sujet
- -Leurs connaissances de l'histoire
- -Comment prendre en compte les guides existants ?
- -La peur de ne pas savoir
 - organiser sa visite
 - répondre aux visiteurs

faire face à un problème (accident, malaise.....).

Toutes ces réflexions viennent directement des personnes susceptibles de faire cette formation .

Il est donc nécessaire pour la Caponnière de considérer ces données, afin d'offrir une formation complète qui réponde aux réels besoins.

D'autres points sont à retenir notamment :

-Les membres des associations ne connaissent pas les autres organisations, les autres forts, la plupart ignore l existence et le rôle de la Caponnière, comment ce service peut être utilisé. Tous regrettent le manque d échange entre membres des différents forts, tant sur l'expérience que sur l'entraide.

Beaucoup pense que des rencontres entre bénévoles seraient bénéfiques.

Le constat analysé, la Caponnière pourrait proposer à tous les membres bénévoles volontaires une cession sur une journée et demie comme Suit:

Samedi

- 9h00 accueil café rencontre
- 9h30 intervention de présentation sur le programme de
- la journée et de la Caponnière (A.BREITEL)
- 9h40 situation géopolitique d avant 1870
- la guerre de 1870
- S. de rivières
- Présentation des différents forts de la ceinture
 - +documentations. (Intervenant?,,)
- 11h40 pause, aperitif, repas
- 13h30 la ceinture fortifiée détails et différences de ses

forts +documentations.(Intervenants?,,)

- 15h00 échange et questions
- 16h00 techniques du guide, façon de s adresser au public d organiser sa visite échanges d expériences etc...
 +documentations. (Intervenant ?,,)
- 16h30 échanges et questions
- 17h00 pot de l amitié

Dimanche

- 09h00 accueil café
- 09h20 élaboration d une fiche technique de visite commune

Au départ d un document préparé et recto personnalisé pour chaque fort

11h00 pause et échanges jusqu'à à midi.

Proposition de Jean-Pierre Zédet

Le conférencier, présentation

Son parcours

Son expérience de guide-conférencier.

Le guide, ce qu'on attend d'un bon guide

Connaissances Conviction Pédagogie Humilité

Pourquoi des forts?

Historique. Guerre perdue.

Séré de Rivières, de Dunkerque à Nice. 1874-1885

Le cas de la frontière de l'Est

4 places fortes Rideaux défensifs

Trouées et forts d'arrêts.

La Place de Belfort

Bref historique jusqu'à 1870

Denfert-Rochereau. De La Laurencie. Thiers.

Constitution de la barrière fortifiée. L'époque de la maçonnerie.

Insister sur les particularités d'un fort polygonal. Plateforme d'artillerie aux buts différenciés.

Les premiers forts, leur dépendance à la géographie locale.

L'évolution de la stratégie avec la crise de l'obus torpille. L'époque du béton de ciment puis armé. Nouveaux ouvrages. Batteries dispersées. Magasins. Voie de 60.

Les cuirassements.

Une histoire de 40 ans semée d'embûches (crédits, stratégie)

L'état de la Place à l'entrée en guerre.

Visite d'un fort parmi d'autres (à adapter au contexte)

Présentation de la carte de France (au moins la frontière de l'Est)

Explications depuis l'historique ci-dessus.

Présentation d'un plan du fort (si le public réagit bien, sinon passer)

Si l'on peut monter de suite au sommet du fort pour en explique l'organisation.

Montrer et expliquer une traverse-abri, un emplacement de canon. Expliquer le recul et le rythme lent d'où les effectifs.

Faire le tour (complet ou partiel) de la rue du rempart. Voir une caponnière ou un coffre de contrescarpe. Expliquer le flanquement et les pièces de sureté. Se rendre aux magasins à poudre et aux cartouches. Parler

des ateliers de chargement, stockage gargousses et obus

Revenir sur la nécessité d'une garnison nombreuse à loger et nourrir.

Visiter les casernements, la cuisine, magasins aux vivres, boulangerie, citernes

Vie dans les forts. Garnison du temps de paix Citerneaux et latrines Ecoles à feu, manœuvres.

Les forts ont-ils servi (dissuasion, exemple de ceux de Verdun)

Conduite d'une visite

Juger de l'intérêt du public et de son niveau de connaissance Une bonne visite doit durer entre 1h30 et 2 h maximum. Limiter les participants à 20 et s'aider d'un serre-file. Attention aux photographes! (ils perturbent et traînent)

Essayer de faire participer le public en écoutant ou suscitant des questions. Éviter de noyer des béotiens dans des détails trop techniques sauf s'il est demandeur.

Attention à ceux qui croient tout savoir, ne pas hésiter à mettre au pont, sinon passer à autre chose.

Certains ont déjà fait la visite d'un fort similaire ou le votre avec un autre guide et n'ont pas entendu le même discours. Si vous n'êtes pas sûr avouez-le, on ne peut tout savoir. Et faire une réunion de synchronisation entres guides (un aide mémoire est la solution).

Terminer par une visite libre du musée ou de l'exposition photos si cela existe dans votre fort. Restez disponibles aux questions finales qui sont parfois les meilleures (il y a des timides)

Grand Belfort - Valorisation des forts

et de la ceinture fortifiée Nord Franche-Comté Direction du développement touristique et commercial COMPTE-RENDU DE RÉUNION du mardi 21 juin 2022

Lieu : Salle du Conseil de la Communauté de Communes de Pays d'Héricourt

PARTICIPANTS:

- Madame Marianne Dorian, Conseillère Communautaire déléguée en charge du tourisme du Grand Belfort et Présidente de Belfort tourisme
- Monsieur Nicolas Jouffray, Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, Maire de Chagey
- Madame Marie-France Céfis, Vice-présidente du Conseil départemental du Territoire de Belfort, Vice-présidente du Grand Belfort en charge de la valorisation du patrimoine et Maire de Valdoie
- Monsieur Jean-Jacques Sombsthay, Vice-président du Conseil départemental de Haute Sâone en charge du tourisme, Vice-président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, Président de Destination 70 et Maire de Mandrevillars
- Monsieur Mathieu Kalynstschuk, Conseiller Communautaire du Pays de Montbéliard Agglomération en charge du patrimoine historique et Maire de Montenois
- Monsieur Eric Steib, Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et Maire de Luze
- Monsieur Luc Boullee, Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et Maire de Verlans
- Monsieur Pascal Grosjean, Conseiller Communautaire du Grand Belfort et Maire de Bermont
- Monsieur Thierry Besancon, Conseiller communautaire délégué du Grand Belfort et Maire de Bessoncourt.
- Monsieur Alain Clement, Conseiller municipal délégué de Grand-Charmont en charge de l'environnement, de la transition écologique et des fêtes patriotique
- Monsieur François Lorefice, Président de l'office de tourisme du Pays de Montbéliard
- Monsieur Ludovic Chatillon, Conseiller municipal délégué de Denney.
- Monsieur Alain Roess, Président de l'association des amis du fort de Mont-Vaudois
- Madame Hafida Berregad, Conseillère Municipale déléguée à la culture et au patrimoine d'Essert
- Monsieur Jacques Mosimann, Président de l'association du Fort de Bessoncourt
- Monsieur Alfred Breitel, Président de la Caponnière
- Monsieur Joël Régnier, Président des amis du Fort d'Essert
- Monsieur Jérôme Roffi, Président de l'association du Fort Dorsner
- Monsieur Alain Caspard, Trésorier de l'association Fort du Mont-Bart

- Madame Lucile Grillon, Trésorière de l'association du Fort Dorsner
- Monsieur Pascal Noir, Membre de l'association Fort du Mont-Bart
- Monsieur Denis Barret, Membre de la Caponnière
- Madame Christiane Gosset, Membre de la Caponnière
- Monsieur Jean-François Marbach, Membre de la Caponnière
- Monsieur Jean-Christophe Muringer, Membre de la Caponnière
- Monsieur Christian Orlandi, Membre de la Caponnière
- Monsieur Frederick Alberda, Membre de l'amicale du Fort des Basses Perches
- Monsieur Marcel Lepron, Membre de l'amicale du Fort des Basses Perches
- Monsieur Nicolas Pouhin, Membre de l'association Aspir
- Monsieur Michel Vuillemin, Membre de l'association Aspir
- Monsieur Christian Vinez, Membre de l'association du renouveau du fort de Vézelois
- Monsieur Manuel Rivalin, Directeur Général Adjoint en charge de la culture, des sports et de l'attractivité de la ville de Belfort
- Monsieur Cédric Evain, Directeur Général des Services de la ville d'Héricourt
- Madame Stella Humbert, Directrice du développement touristique et commercial, du mécénat et des partenariats de la ville de Belfort et au Grand Belfort
- Monsieur Ludovic Philippe, Responsable de l'aménagement et du développement durable de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
- Monsieur Jérôme Marche, Responsable de l'action culturelle et éducative des musées et de la Citadelle de Belfort
- Madame Elodie Poletto, Responsable du service animation du patrimoine de Pays de Montbéliard Agglomération
- Madame Anaïs Humbrecht, Responsable de la communication et du tourisme à la Communauté de Communes des Vosges du Sud
- Madame Sandra Leininger, Chargée de mission tourisme de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
- Monsieur Alexandre Accard, Chargé de développement de la Citadelle de Belfort.
- Madame Romane Wolf, Chargée de projet valorisation du patrimoine fortifié du Grand Belfort

DIFFUSION:

Les présents et excusés

ORDRE DU JOUR:

- 1. Découverte de la charte graphique
- 2. Réflexion générale autour d'un document partagé
- 3. Outils numériques
- 4. Planning du lancement des outils
- 5. Poursuite du projet

Monsieur Nicolas Jouffray ouvre cette séance, avant de donner la parole à Madame Marianne Dorian. Elle remercie la communauté de communes du Pays d'Héricourt pour son accueil et l'assemblée pour sa présence.

1. La charte graphique

• Marianne Dorian présente en avant-première la charte graphique de la ceinture fortifiée Nord Franche-Comté. Celle-ci est composée d'un logo qui représentera l'identité commune du réseau.

*Le logo est composé d'un pointeur GPS. Le pointeur GPS symbolise l'itinérance C'est également un indicateur géographique systématiquement employé pour la découverte territoriale donc touristique

Dans le domaine militaire le pointeur est aussi un artilleur qui pointe le canon.

* *Une porte de fort* est aussi représentée Chaque fort propose la même architecture, la porte symbolise l'entrée,

l'invitation à la découverte.

- *Le logo est aussi constitué d'un puzzle. Avec le même nombre de pièces que de forts membres du réseau, il symbolise à lui seul l'offre touristique. Le logo évoque également la construction des forts en pierres.
- * Les couleurs sont évocatrices du Nord Franche-Comté et reprennent dans un subtil clin d'œil celles de la charte graphique du Pôle Métropolitain.
- Une version par fort a été réalisée et pourra être utilisée par chaque association dans le respect d'une charte d'utilisation à venir. Ces logotypes ne remplaceront en aucun cas les logos des associations, mais ils pourront être utilisés en complément pour affirmer l'appartenance à un réseau. Une première version de ces logos a été dévoilée lors de la réunion. Des ajustements restent à apporter au niveau des appellations des forts. C'est pourquoi à la fin de la réunion un formulaire a été remis à chaque association, dans lequel elles auront la possibilité d'émettre leurs recommandations quant à l'appellation donnée à leur fort. Prenant obligatoirement la forme suivante :

Nom de l'édifice Ville

- La Caponnière est demandeuse d'une déclinaison propre du logo. Une réponse officielle sera apportée à cette demande sachant que les différentes versions des logos sont affectées à des édifices et non des associations.
- La signature « FRANCHEMENT FORTS » est présentée. Celle-ci ne constitue pas un slogan à proprement parlé car elle ne peut vivre sans coexister avec le logo auquel elle doit donc rester associée.

• La livraison de la charte graphique aux EPCI partenaires et aux associations de forts se fera ultérieurement de manière à ce que la communication reste maîtrisée et coordonnée par le Grand Belfort maître d'ouvrage du projet.

2. La Z-Card

- Madame Marianne Dorian donne la parole à Romane Wolf pour présenter le futur document de communication qui sera élaboré afin de promouvoir l'offre touristique de la ceinture fortifiée. La Z-Card est un document de communication pratique grâce à son petit format. Le document est plié en « sandwich » et est consolidé par deux faces cartonnées. Il permet d'y insérer un plan ainsi que de nombreuses autres informations telles que : horaires de visites, tarifs, coordonnées ou encore conditions d'accessibilité ...
- Les EPCI partenaires en lien avec l'agence de communication ont déjà travaillé sur une pré-maquette. Le recto de celle-ci sera composé d'une carte ou seront renseignés les principaux axes routiers, les villes centres, les points de vue principaux et les forts qui seront représentés par des pictogrammes. Une partie sera réservée aux informations pratiques.
- Le verso sera quant à lui composé de fiches vignettes par fort avec comme informations : un court historique du fort, les horaires d'ouverture, leur caractère gratuit ou payant (Monsieur Lorefice recommande de ne pas faire apparaître les tarifs qui risquent d'évoluer), les infos les visites, les données gps...Les deux parties qui consolident le document seront aux couleurs du logo. Des informations principales y seront renseignées telles que le lien du site internet, le QR-Code renvoyant à l'application mobile ou encore les adresses des offices de tourisme.
- Ce document sera commun à tous et à vocation pérenne c'est pourquoi un temps d'échange est proposé pour que les membres des associations puissent donner leurs avis sur la pertinence des éléments à renseigner sur la Z-Card.

3. Outils numériques

- En complément du site internet initialement défini en collaboration avec les EPCI dans cet ambitieux projet, il a été décidé d'intégrer dès la constitution de l'architecture de celui-ci une option d'application mobile qui a différé le lancement de l'ensemble des outils.
- L'application mobile se place dans le prolongement des actions élaborées par les collectivités. Elle permettra de valoriser l'attractivité touristique grâce à un dispositif numérique, innovant, interactif et utilisable par quiconque disposant d'un smartphone. Le choix de s'en doter a été fait à l'unanimité afin de disposer d'un outil incontournable dans les découvertes touristiques des usagers et particulièrement adapté à une cible plus jeune.
- Des contenus explicatifs/historiques des forts seront rassemblés dans une seule et unique application mobile. Cette solution sera une garantie pour offrir une mise en valeur cohérente de chaque site.

- L'enjeu est à plus long terme de proposer des circuits de visites. L'application donnera accès à des informations à la manière d'un guide qui dirigerait une visite. Il pourra s'agir de récits textuels et/ou audios (voix off), d'extraits vidéo, photothèques ... qui pourront dans un second temps être traduits dans plusieurs langues.
- Pour gérer les contenus affichés dans l'application, et notamment ceux des stations, l'application sera reliée aux sites internet des forts lorsqu'ils en disposent. Une interface de saisie sera développée pour ajouter/modifier librement les informations de chaque station. Chaque responsable de fort pourra disposer d'un accès sécurisé pour gérer ses propres contenus.

4. Planning de lancement des outils

- Afin de disposer d'une photothèque esthétique et harmonisée permettant de renforcer l'identité collective de notre réseau, les EPCI ont fait le choix de prendre les services d'un photographe professionnel. Durant l'été, celui-ci procédera à des reportages dans chaque fort. Ces clichés seront utilisés pour illustrer le site internet et les différents supports. Le photographe sera accompagné de Romane qui prendra préalablement contact avec l'équipe de chaque fort.
- Une réunion sera organisée fin 2022 et regroupera EPCI et représentants de forts afin de présenter en avant-première le site internet, l'application mobile et la Z-Card définitifs ainsi que le plan de communication envisagé. Cette date sera communiquée ultérieurement à chacun.
- Compte tenu des retours tardifs de certains questionnaires, nous avons dû revoir et adapter notre plan de communication en conséquence. Suite à quoi un échange a eu lieu avec la directrice de la communication du Grand Belfort. Cette dernière a confirmé qu'il serait plus pertinent de programmer le lancement de l'ensemble des outils au printemps 2023 lorsque l'application sera disponible. Cette position rejoint la demande formulée par certaines associations, ne proposant pas d'agenda automne/hiver, de voir différer le lancement officiel des outils. Ces prochains mois permettront d'affiner les contenus écrits

avec les associations, mais aussi de choisir les meilleurs contenus photos. Cela permettra également à l'agence Originis d'avoir le temps de former les agents des EPCI et les bénévoles d'associations à l'utilisation et la gestion des outils digitaux.

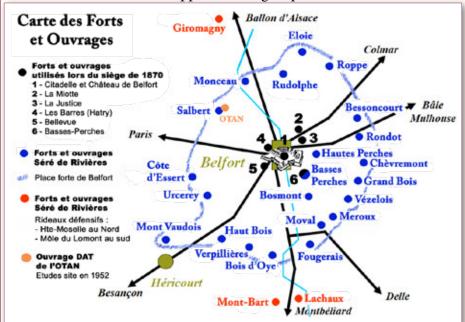
5. Poursuite du projet

- L'étude du cabinet « Maîtres du Rêve » a permis de dégager différentes pistes de réflexions telles que la création d'une marque et d'une identité commune, d'une charte graphique ainsi qu'un site internet fédérateur. Cette première phase est en cours de réalisation et fait notre fierté. La prochaine étape pourrait être la mise en place d'une signalétique commune, déjà présente sur différents réseaux dont le réseau Vauban ou encore le réseau Val de Loire par exemple. Cette action permettrait la valorisation de l'appartenance de chaque fort à la ceinture fortifiée Nord Franche-Comté. Cela permettrait également de favoriser la circulation des visiteurs d'un site à l'autre mais aussi d'améliorer le repérage des sites en facilitant le parcours des visiteurs sur le territoire, qu'il soit routier ou pédestre.
- De nombreuses options de signalétiques sont possibles tels que :
 - Des mâts directionnels sur chaque site du réseau, c'est-à-dire des totems symboliques indiquant la distance de chaque fort aux autres édifices du réseau.
 - Des panneaux démultipliés afin de séquencer les informations.
 - Ou encore des « beach flags » ou « kakémonos » permettant de disposer d'une signalétique plus occasionnelle lors des évènements organisés par les forts.
- Les besoins des différents forts seront recensés à travers un formulaire distribué en fin de séance dans l'optique de cette future phase.

L'usage la valorisation des forts,

notamment à travers une offre événementielle et touristique retravaillée.

Rapporteur du groupe de travail est Madame Sonia SEBAG



Après avoir proposé au Conseil de Développement du Grand Belfort une autosaisine concernant

les forts de notre région, celle-ci a été retenue afin de travailler au sein d'un groupe de travail

composé de

Patrick ROBERT

Jean-Paul LANG (toujours absente et sans retour de sa part)

Frédéric TASSETTI

Caroline DIET (toujours absent et sans retour de sa part), Daniel FEURTEY

Jean-François MIGNOT

Jean-Luc GERBER

Sonia SEBAG, rapporteur du groupe de travail

Le thème étant « LA REVALORISATION DES FORTS, NOTAMMENT À TRAVERS UNE OFFRE ÉVÉNEMENTIELLE ET TOURISTIQUE RETRAVAILLÉE »

TRAME DE TRAVAIL ÉTABLIE

> Historique et listing des forts

Chaque fort est sous la responsabilité des communes ; la plupart sont gérés par des associations qui les rénovent et les animent.

De nombreuses animations pouvant intéresser le public sont organisées dans chacun des forts de façon

ponctuelles; des tentatives d'animations communes aux forts ont été plus ou moins réussies (randonnées intersports en VTT avec animations dans chaque fort en juin par exemple, surtout durant l'été)

Ils font partie de la ceinture fortifiée de la trouée de Belfort

La Communauté d'Agglomération du Grand Belfort regroupe :

- Le Fort de la Miotte à Belfort, géré par le musée de Belfort
- Le Fort de la Justice à Belfort

- Le Fort des Basses Perches à Danjoutin, géré par l'Amicale du fort des basses perches
- Le Fort Lefebvre à Belfort, géré par l'association ATOMES
- Le fort de l'OTAN à Belfort, géré par l'association ATOMES
- (Originalité et unique dans le Territoire de Belfort : enterré dans le massif du Salbert
- qui date des années 1950, guerre froide
- Le Fort de sénarmont à Bessoncourt, géré géré par l'association du fort
- Le Fort Ordener à Vézelois, géré par l'association le renouveau du fort
- Le fort des Barres à Belfort
- Le Fort Ney à Roppe
- Ouvrage de la Côte d'Essert à Essert géré par l'association les amis du Fort d'Essert
- Ouvrage de Meroux à Meroux Moval
- Citadelle de Belfort à Belfort, géré par les musées de Belfort
- Le Fort Monceau à Valdoie

Pays de Montbéliard Agglomération

- Le Fort du Mont-Bart à Bavans, géré par l'association de sauvegarde du fort
- Le Fort du Lomont à Chamesol, géré par l'association Fortissimo
- Le Fort Lachaux à Grand-Charmont, géré par l'association Jean Ross
- Batterie des Roches à Pont-de-Roïde, géré par l'association ASPIR

En ce qui concerne notre commission

- - Comment attirer les touristes dans ces forts ?
- - Comment aider les forts à faire des animations pour le grand public ?
- - Et pour nous les artisans, comment fédérer les artisans autour de ses animations ?

(repas gastronomiques des spécialités locales sur place après une visite de fort, expositions des métiers d'art, exposition à thèmes, partir d'un sujet comme l'écologie et inviter des artisans du recyclage et des métiers liés, artisans fleuristes, organiser des concours autour de thèmes comme la cuisine, les travaux du bâtiment,

Utilisation des salles (écoles, grand public, expositions métiers d'art, peinture, tag, concerts, sculpteurs, association des potiers,

Stockage de matériels pour les associations Cela génère des besoins en sécurité et en électricité

Créer une route de l'artisanat

8 juin 2022

Lors de notre première réunion, nous avons échangé avec Patrick Robert sur le moyen de manier les associations en tout genre en les fédérant à l'importance des forts ; de les lier. Notamment intégrer les jumelages ce qui permet une déclinaison sur les collège, écoles, universités.

29 juin 2022

Moyens actuels pour fédérer les forts :

- Le Fort de Meroux possède une vraie salle des fêtes
- Le Fort de Bessoncourt est relativement bien conservé
- Le Fort d'Essert est l'un des premiers qui a une technique architecturale de béton, ce qui en fait sa
- particularité
- Le Fort de l'OTAN possède un réel atout historique
- Le Fort de la Justice n'est pas entretenu mais en projet (article de l'est républicain du 29/06/2022 = 205 000€).
- Le Fort de Vézelois est le plus utilisé par des associations pour ses salles accessibles et en bonne état.
- À Héricourt, Excellent travail effectué dans l'organisation des événements : il faut s'en inspirer
- Le Fort de Danjoutin est en lien avec Chamois qui est est une association d'insertion pour travailler sur sa
- réhabilitation. Il a proposé aussi des reconstitution historiques dans le cadre du centenaire.
- Le Fort Dorsner s'appuie beaucoup dur l'EPCI ¹de la communauté de Communes des Vosges du Sud

AUTANT DE FORTS, AUTANT DE SPÉCIFICITÉS AFIN DE DONNER UNE COHÉRENCE À L'ENSEMBLE : location de salles pour les écoles, les universités, les événements

Entre 2002 et 2008, en cas d'adhésion à la Caponnière, cela permettait qu'elle acte des travaux à hauteur de 30%.

Il faut réussir à intégrer les professionnels en échanges de travaux, matériels, s'adresser à Nicolas MOREL (président de Chambre des métiers, afin qu'il mette en lien avec la CAPEB et la FFB.

Créer une route de l'artisanat au travers des forts incluant le bâtiment, les métiers de bouche, les métiers d'art.

L'idée d'établir une navette est à reproduire en établissant un circuit qui part sur les forts.

14 septembre 2022

Nous avons invité La Caponnière, Monsieur Rivalin, Mme Humbert afin d'ouvrir à chacun le potentiel de ce projet qui est de travailler en équipe, main dans la main pour mener à bien cette auto saisine.

La Caponnière nous a informé, les 20 ans du Fort du Mont Vaudois où ils recherchent des animations pour l'événement ainsi que les 40 ans de la Caponnière en 2025, ce qui permet de mettre sur pied la route de l'artisanat des 2023.

<u>Belfort Tourisme</u> sur une signalétique commune à chacun 1 EPCI = établissements publics de coopération intercommunale des forts par le biais de panneaux et d'un site

Des projets où ils doivent intégrer le Grand Belfort et la Caponnière, les mairies, les chambres consulaires :

- raisonner en tant qu'offres
- Appel à projets
- Se positionner
- La Caponnière étant en lien avec l'ESTA et l'UTBM afin de les inclure.
- Cette auto-saisine propose la création d'une route de l'artisanat au travers des 4 saisons en en
- s'adaptant à l'état des forts en fonction des événements :
- * Fête des métiers du bâtiment en hiver sur une durée de 4 mois (1 fort, le plus adapté par mois) avec l'implication de la FFB et de la CAPEB.
- * Fête des métiers d'art à l'automne sur le même modèle que le bâtiment ; visite d'un fort avec exposition des métiers d'art, ou petit spectacle, concert d'artistes locaux. (peinture, sculpture, poteries, dégustation, présentation des métiers,...)
- * Fête des métiers de bouche en été aussi sur le même modèle en y intégrant le CFA de Belfort
- * Fête des métiers de service au printemps Et ce, toujours dans les forts, afin d'y intégrer des visites historiques des forts avec des guide et de faire de l'animation sur tout le trajet.

28 septembre 2022

Le camping municipal de Belfort, propose aussi sur une formule à la journée en fournissant vélo et avec un itinéraire encadré, un passage relais : départ et arrivé au camping en passant par les forts.

L'association des toqués du territoire propose une visite des forts avec repas gastronomiques sur un thème local. Lançant les spécialités franc-comtoises incluant les visites de forts

30 novembre 2022

Avec monsieur Besançon (Bessoncourt), monsieur Jacquemin (Vézelois), Madame Croissant (Essert),

monsieur Grosjean (Bermont), nous avons exposé l'intérêt de fédérer les artisans aux forts au travers d'événements spécifiques

Faire un événement qui réunisse toutes les actions en commun pour alimenter la visite des forts et UNIR les différents acteurs afin qu'ils travaillent en équipe.

L'UTBM ayant un service d'ordre parfait, ils peuvent ainsi participer aux événements.

DÉPOSER UN DOSSIER DE FACON UNANIME AFIN QU'IL AIT PLUS DE PORTÉE !!! FAIRE DÉCOUVRIR LE PATRIMOINE ET LE PRÉSERVER AU TRAVERS D'UNE ROUTE DE L'ARTISANAT BIEN CONSTRUITE AFIN DE RELANCER L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE DE BELFORT.

Sonia Sebag

Etablissements publics de coopération intercommunale	FORTS	COMMUNES	GESTION	
	Fort de la Miotte	Belfort	LES MUSÉES DE BELFORT	
	Fort de la Justice	Belfort	-	
	Fort des Basses Perches	Danjoutin	AMICALE DES BASSES PERCHES	
	Fort des Hautes Perches	Pérouse	ARMÉE -	
	Fort Lefebvre	Belfort	Association ATOMES	
	Fort de l'OTAN	Belfort	Association ATOMES	
	Fort de Sénarmont	Bessoncourt	Association du fort Sénarmont de Bessoncourt	
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	Fort Ordener	Vézelois	ASSOCIATION LE RENOUVEAU DU FORT DE VÉZELOIS -	
47.88.0	FORT DES BARRES	Belfort	-	
	Fort Ney	Roppe	Armée	
	Ouvrage de la Côte d'Essert	Essert	ASSOCIATION LES AMIS DU FORT D'ESSERT	
	Ouvrage de Meroux	Meroux-Moval	COMMUNES	
	Citadelle de Bel- fort	Belfort	LES MUSÉES DE BELFORT	
	Fort du Bois d'Oye	Bermont	BERMONTFORT	
	Ouvrage du Monceau	Valdoie	AVOM90	
	Fort du Mont Bart	Bavans	ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU FORT DU MONT BART	
Pays de	Fort du Lomont	Chamesol	Association Fortissimo	
Montbéliard Agglomération	Fort Lachaux	Grand Charmont	Association Regards	
	Batterie des Roches	Pont-de-Roide	Association ASPIR	
Com. com. du Pays d'Héricourt	Fort du Mont Vaudois	Héricourt	Association Les amis du Fort du Mont Vaudois	
Com. com. des Vosges du Sud	Fort Dorsner	Giromagny	Association du Fort Dorsner	

Grand Belfort en visite

Grand Belfort en visite au fort de Bessoncourt









Formation des adhérents

Formation sur l'utilisation de la chaux dans le bâti ancien

Fort du Mont Vaudois le 5 novembre - Formateur Yves Névissas

Jamais de ciment « standard » pour les pierres, seulement de la chaux naturelle.

La pierre est perméable, elle absorbe l'eau et la rejette. « Les murs respirent » et évacuent l'humidité.

La chaux, issue de la pierre, a les mêmes qualités et permet donc une certaine perméabilité avec l'extérieur. La chaux est donc un liant des éléments de maçonnerie de pierre, qui, mélangée au sable, donne un mortier qui se travaille comme un mortier de ciment.

Elle est présente dans la construction depuis plusieurs millénaires.

Le mortier de chaux admet aussi une certaine plasticité, pour accompagner les mouvements du bâti.





Photos Alain Roess

Formations des dirigeants

DLA Financements alternatifs

21/12/2022, à la MIFE



DLA Rechercher et solliciter des financements alternatifs

Programme animée par Marie-Noëlle Forget
Facilitatrice en entreprenariat social et solidaire
Le 12/01/2023

La Caponnière au fort d'Essert le 20/06/2022



Pose d'une plaque et plantation d'un tilleul en souvenir de Pierre Monnier, Président des amis du fort d'Essert décédé récemment





La Caponnière à l'AG de Bessoncourt





La Caponnière à l'AG de Giromagny



AG des Amis du fort d'Essert

La Caponnière aux Basses Perches

Lundi 21 février 2022 à 10H00

UDAP7090 - Mme Neuville AB Présents :

Mme Neuville ; Mme Gosset ; MM. Barret et Breitel Mme Neuville, nouvellement arrivée, a été très intéressée par nos explications et démonstrations sur le passé, la vie et le futur de La Caponnière.

Elle nous fait part de l'organisation de l'UDAP7090, rattachée au pôle DRAC La direction se trouve à Vesoul

Prise de contact avec les nouveaux responsables UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine) Connaissance de La Caponnière

Documents remis : contenu clé USB et e-mail Complémentaire du 26/02/2022 Liste des associations des forts

Objectifs:

VESOUL

Mme Vidal ABF Cheffe

M. Genet

M. Marulier (Côté technique)

M. Jeanblan

BELFORT

Mme Neuville

Mme Bonnin

Mme Pheulpin



Site intéressant à consulter : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/

Rencontres effectuées

Visite à la Mission locale avec Marina Schmitt

le 05/12/2022

Comme convenu, je vous joins le lien pour la licence Mosel faite à Montbéliard

MÉTIERS DE LA COMMUNICATION : ÉVÉNEMENTIEL

http://formation.univ-fcomte.fr/licence-professionnelle/metiers-de-la-communication-evenementiel-marketing-et-communication-des 03 81 99 46 28

Ce diplôme forme des chargés de développement ayant des compétences spécifiques dans les domaines du marketing, de la gestion commerciale ou de la communication des évènements.

Compétences spécifiques

- savoir s'immerger dans le secteur auquel il se destine en identifiant et en appréhendant les acteurs, les modes de gouvernance, les comportements et les règles juridiques qui les régissent.
- maîtriser des techniques de gestion administrative, budgétaire, financière, communicationnelle et commerciale
- travailler en logique de gestion de projets et d'animation d'équipe
- être capable de définir une stratégie de positionnement dans un environnement concurrentiel, d'engager des moyens en cohérence avec les objectifs et de mettre en œuvre le mix marketing associé.
- Obtenir des financements et engager des actions pour générer des revenus de l'activité

- engager une vraie stratégie relationnelle qui permettra d'envisager une relation durable tant en aval (clients, publics) qu'en amont (fournisseurs, mécènes, sponsors...).
- être capable d'envisager tous les aspects de la communication externe.
- optimiser et mettre en œuvre le plan de communication média et hors média de l'organisation pour atteindre au mieux les cibles en termes d'attitude et de comportement.
- Savoir mener une négociation (préparation, entretien et suivi)
- Programmer et coordonner une saison d'événements sportifs et culturels sur une année
- Établir les termes d'une délégation de service public pour les équipements sportifs et culturels
- Conseiller une collectivité sur les activités événementielles sportives et/ou culturelles
- Établir un schéma de cohérence sportive mêlant sport de proximité et stratégie ciblée pour dégager des fonds alimentant une politique événementiel
- Mettre en œuvre un événement par la coordination et le suivi des opérations

Disciplines: Économie, Sociologie, Droit, Communication professionnelle, Gestion de projet, Management d'équipes, Entrepreneuriat, Marketing, Stratégie de l'entreprise, Graphisme, Négociation, Projet professionnel, Création site web,

Directeur de l'AFPA,

Mr Contreres: frederic.contreres@afpa.fr

https://www.afpa.fr/centre/centre-de-belfort l'école d'Art Jacot :

Adresse: 2 Av. de l'Espérance, 90000 Belfort 03 84 36 62 10

https://www.ecole-art-belfort.fr/arts-graphiques/

présentation de la formation arts graphiques comprenant un sage en entreprise qui peut être intéressant pour vous

En espérant que ces informations vous soient utiles

Bien cordialement

M .Schmitt Signature

ML 2 01 09 2021

Site internet: www.mission-locale90.fr

Page Facebook: https://www.facebook.com/MissionLocaleTerritoiredeBelfort

Visite à l'exposition du centenaire

Florian Bouquet, Président du Département du Territoire de Belfort

Damien Meslot, Maire de Belfort
et les élus du Conseil départemental et de la Ville de Belfort:
ont le plaisir de vous inviter au vernissage de l'exposition proposée par les Archives départementales et les Musées de la ville de Belfort:

Un Territoire! Des identités? Cent ans d'aventure départementale

Le jeudi 7 juillet à 18 heures

Tour 46 - Rue Bartholdi à Belfort

Merci de confirmer votre présence avant le 1° juillet par mail à inscriptions@territoiredebelfort.fr ou par téléphone au 0384 90 91 92.

Exposition visible du 2 juillet au 4 septembre 2022.

Visite à l'ESTA - suite - Message à : JMS Esta

lun. 14 nov. à 10:46

Bonjour

Suite notre visite du 21/09/22 en votre établissement, nous souhaiterions faire établir un devis pour l'étude et la mise en place d'un site Internet dédié à notre fédération La Caponnière.

Il existe actuellement un site qui n'est plus maintenu, mais

dont nous pourrions nous inspirer (créé avec WIX) : https://bureaucaponniere.wixsite.com/federation

d'autre part, j'ai également un projet de site que j'avais prévu en 2011et qui pourrait nous servir de base de travail Merci de me faire part de vos possibilités dans ce domaine et sous quelles conditions cela pourrait se réaliser

Rencontre avec les étudiants de l'UTBM Mercredi 7 septembre 2022 – 14H

Présents : MM. Romain Fritsch ; Lejeune Simon (UTBM) MM. Christian Orlandi ; Alfred Breitel (La Caponnière) **Objectifs :**

- Prise de contact

L'association des étudiants regroupe 1200 adhérents répartis dans différents clubs

Des prêts de matériels sont possibles : drones; films ; tireuses ; barnum ; tables...

L'association réside dans des locaux Néolia

Communication: Elle s'effectue par Internet:



Site ae@utbm.fr ae-utbm (Facebook & Instagram) ou Tél Romain 07 83 38 43 40



Contact avec la Route des Fortifications Européennes

le 4 janvier 2023 C'est l'organisation qui a repris le rôle de la fédération Française de la Fortification,

Le souterrain Haxo près de l'Arsenal

















Visite à «La clé du bastion» Escape Game

Le 28 décembre 2022 16h30 - Batterie Haxo





Rencontre avec Christophe Grudler, député européen

5 janvier 2023

Présents : A. Breitel, C. Orlandi, J.F. Marbach, C. Gosset

• Contact par SMS: Christophe 06 81 02 02 78 Mehmet Birsen: 06 95 95 84 82

- Délégué Militaire Départemental (représente le ministère de la Défense) : Schoenemann avec un nouvel adjoint: (Barasse???) 03 63 78 21 28 - Caserne Friederichs, rue de l'As de Trèfle, 90016 Belfort Cedex
- Vice Présidente du C. Régional à contacter: Sandra Iannicelli habite Essert (4e Vice-présidente

en charge des formations sanitaires et sociales et de l'accompagnement des personnes handicapées, Commission n°3: apprentissage et formation professionnelle - sanitaire et social - lycées - enseignement supérieur - recherche)

06 79 08 09 44, 03 80 44 41 09

Aides européennes: Pas de subvention européen de fonctionnement sauf social ou événementiel

- fonds **FEDER** (fonds européen de développement régional) intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Ce fonds est délégué à la Région mais Christophe est dans le comité de suivi des FEDER
- aides thématiques gérés par Bruxelles (mettre Christophe en copie)
- europe créative = action culturelle
- Thématiques Europe Créative géré depuis Bruxelles, aides aux actions culturelles
- (audiovisuel, (artistes), volet média (œuvres interactives), appel à projet sur internet; projet forum 2025: 40 de La Caponnière
- fonds Interreg Coopération suisse (Christophe s'en occupe)

Interreg France-Suisse est un programme de l'Union européenne cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER), la Confédération suisse et les cantons, pour soutenir la Coopération territoriale européenne (CTE) qui s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion européenne.

Le programme Interreg France-Suisse s'intègre dans une longue tradition de partenariat entre les territoires frontaliers français et suisses. Il finance des projets bénéficiant à cet espace de coopération de part et d'autre de la frontière.

https://www.interreg-francesuisse.eu/ Région Bourgogne-Franche-Comté Secrétariat conjoint Direction Europe et rayonnement international 4 square Castan – CS 51857 F – 25031 BESANCON Cedex Tél: +33 (0)3 81 61 55 27 interreg@bourgognefranchecomte.fr

Chantiers

- Faire du Territoire de Belfort un chantier européen «Guedelon du 19e siècle)
- info relais culture europe

Pub

• Il envisage de faire un article dans l'Esprit Comtois (ex pays Comtois)

A faire pour nous:

un mail de synthèse sur ce qu'on veut faire concrètement

Le programme Europe Créative

Le programme Europe Créative est un programme de promotion et de protection de la diversité culturelle et linguistique européenne ainsi que de la créativité et la compétitivité des secteurs culturels et créatifs. Il favorise l'accès au programme pour les plus petites structures culturelles.

Que finance-t-il?

Ce programme finance les initiatives dans le secteur culturel, notamment celles qui encouragent la coopération, les plateformes et les réseaux transfrontaliers, ainsi que la traduction littéraire.

Il soutient les acteurs culturels et créatifs de l'audiovisuel, du cinéma, mais aussi des médias et permet ainsi de:

- soutenir la capacité des secteurs culturels et créatifs à opérer à l'échelle transnationale et internationale;
- favoriser la circulation transnationale des oeuvres culturelles et créatives, ainsi que la mobilité des acteurs culturels et créatifs, en particulier des artistes;
- améliorer l'accès aux oeuvres culturelles et créatives dans l'Union et au-delà, avec un accent particulier sur les enfants, les jeunes, les personnes handicapées et les groupes sous-représentés;
- favoriser l'innovation, la créativité, le développement de l'auditoire, l'élaboration de politiques et la mise en place de nouveaux modèles économiques et de gestion grâce à l'appui de la coopération politique transfrontalière et transnationale.

Comment fonctionne-t-il?

Il est composé de trois volets:

- le volet Culture, dédié au renforcement européen et international des secteurs de la culture et de la création;
- le volet Média, dédié au renforcement et au développement de l'industrie cinématographique et audio-

visuelle, ainsi que des oeuvres interactives. Il peut aussi apporter un soutien au financement de festivals de films;

un instrument financier transversal (13 % du budget global) pour le soutien à l'entrepreneuriat, qui prévoit un dispositif financier ainsi qu'un soutien à la coopération politique transnationale et aux actions trans-sectorielles innovantes.

Il fonctionne selon un calendrier d'appel à projets. Aussi, il faut vérifier que le calendrier du projet corresponde à la période d'éligibilité pour laquelle vous avez postulé. Cette période vous indires en la la cette période vous indires en la cette periode vous en la cette periode vous indires en la cette periode vous en la c

avez postulé. Cette période vous indique en outre le laps de temps au cours duquel le projet doit commencer. Il vous faut ensuite remplir et soumettre le formulaire de candidature.

Quelles sont les obligations légales à connaître?

Europe Créative fonctionne selon une logique de montage de projet et une logique de cofinancement par la subvention européenne.

Qui contacter?

Le Relais Culture Europe est le point de contact national et vous appuie pour vos projets dans la mobilisation du programme Europe Créative. Ils sont joignables à l'adresse suivante: infos@relais-culture-europe.eu

POUR ALLER PLUS LOIN

Consulter le site du point de contact national : https://relais-culture-europe.eu/fr/le-programme-europe-creative



Rapport moral du Président pour l'année 2022

Au nom du Bureau et du Conseil d'Administration, je vous souhaite la bienvenue dans cette assemblée générale 2023.

Je remercie sincèrement toutes les personnalités, amis et bénévoles qui nous soutiennent et nous encouragent.

Depuis notre élection en avril 2022, notre Fédération n'est pas restée inactive comme vous avez pu le constater en lisant notre rapport d'activité joint.

Parmi les évolutions positives, retenons :

- Le soutien de nos élus que j'ai pu apprécier tout au long de nos échanges,
- La création d'une unité de réflexion et propositions avec Grand Belfort et les Musées de la Citadelle,
- L'implication des artisans dans la démarche de valorisation des forts,
- La mise à disposition, par Belfort, d'un bureau au 10 rue de Londres (Ancien collège Bartholdi) qui devient notre siège social et lieu de réunions
- Les visites et rencontres avec les associations des forts toujours agréables.

Je salue l'engagement des bénévoles et de leurs dirigeants dans l'entretien et l'animation des ouvrages ; qu'ils soient assurés de notre considération et notre soutien.

2023 sera l'année où nous poursuivrons les rencontres qui n'ont pu être réalisées à ce jour.

La poursuite de l'étude menée par Grand Belfort concernant l'aspect touristique sera également à l'honneur en 2023 et je compte sur les personnalités présentes pour vous dresser la suite des événements. Projets pour la suite :

- Formation des guides bénévoles des forts à mettre en place et points d'accueil dans les forts.
- Communication à revoir ou à établir : Numérique (Internet ; multimédia ; réseaux sociaux...) ; Newsletter.
- Poursuite d'édition de livres : forts ; enfance (BD ?)
- Travaux urgents dans certains forts, au regard des visites. (Sécurité ; signalétique : carte et coordonnées GPS)
- Escape Game transportable dans les ouvrages.
- Achats groupés de Goodies pour vente après visites (Monnaie de Paris ; mugs ; livres...)
- Forum International de la fortification en 2025. (40 ans La Caponnière)
- Vos souhaits et idées à nous formuler lors de nos rencontres.

Pour tout cela, nous avons besoin de renforcer notre fédération par des bénévoles, des recrutements de personnes actives dans les domaines précités.

Merci à toutes celles et ceux qui nous rejoignent; n'hésitez pas à vous engager avec nous et prouver que, tous ensemble, nous pouvons réaliser l'impensable!

Afin de réduire la longueur des interventions et laisser un maximum de place aux échanges, lisez les documents joints et envoyer vos questions à : bureau.caponniere@qmail.com

Ceci nous permettra de les préparer ou de les répercuter à qui de droit.

Le Président Alfred Breitel

Rapport financier de l'année 2022

DÉPENSES

Mois	N°	Libellés	Montant	Frais	Réceptions	EDF	
	de			bancaires	Cpte 625	Cpte 6061	
	Pièces			Cpte 627			
01		Electricité de France Prélèvement	60,47 €			60,47 €	
	001	Facture Eurocompte (12/2021) Prélèvt	3,78 €	3,78 €			
02	001	Facture Eurocompte (01/2022) Prélèv	3,78 €	3,78 €			
03	001	Facture Eurocompte (02/2022) Prélèvt	3,78 €	3,78 €			
04	001	Facture Eurocompte (03/2022) Prélèvt	3,78 €	3,78 €			
05	001	Facture Eurocompte (04/2022) Prélèvt	3,78€	3,78 €			
06	001	Facture Eurocompte (05/2022) Prélèvt	3,78 €	3,78 €			
	002	Régie location bâtiments Belfort 6558835	58,00 €		58,00€		
07	001	Facture Eurocompte (06/2022) Prélèvt	3,78 €	3,78€			
08	001	Facture Eurocompte (07/2022) Prélèvt	3,78 €	3,78 €			
09	001	Facture Eurocompte (08/2022) Prélèvt	3,78 €	3,78€			
10	001	Facture Eurocompte (09/2022) Prélèvt	3,88 €	3,88€			
11	001	Facture Eurocompte (10/2022) Prélèvt	3,88 €	3,88€			
	002	Régie location bâtiments Belfort 6558836	58,00 €		58,00€		
12	002	Facture Eurocompte (11/2022) Prélèvt	3,88 €	3,88 €			
		TOTAL DECEMBRE	222,13 €	45,66 €	116,00 €	60,47 €	- €

RECETTES

Mois	N° de Pièces	Libellés	Montant	Cotisations Cpte 756	Produits excep- tionnels	Subven- tions Cpte 74	Récep- tions Cpte 701
01		Electrcité de France Viremer	t 151,08 €		Cpte 77 151,08 €		
		Electrcité de France Viremer	t 27,67€		27,67 €		
02		Breitel Alfred Viremen	- € t 20,00€	20,00€			
03		Gosset Cyrille Viremen	- € t 20,00€	20,00€			
05		SGC Luxeuil Les Bains Viremer	- € t 102,00€			102,00€	
09		Mosimann Jacques Viremen	- € t 25,00€				25,00 €
		Gosset Christiane Viremen	t 25,00 €				25,00 €
		Jaillet Marie Pierre Viremen	25,00 € - €				25,00 €
12	001	Remise Chèques 01/12	280,00€	280,00€			
		TOTAL DECEMBRE	675,75 €	320,00 €	178,75€	102,00 €	75,00 €

Résultat fin décembre 2022				
Solde au 31 décei	mbre 2021	405,10 €		
Total Dépenses		222,13 €		
Total Recettes		675,75€		
Résultat au 31	décembre 2022	858,72 €		
Rapprod	chement bancaire	Compte Courant		
Résultat au 31 dé	ecembre 2022	858,72 €		
	Charges à déduire			
Solde créditeur	858,72 €			
	Relevé bancaire			
Solde crédireur au	858,72 €			
Livret Bleu				
	9 279,61 €	_		
	Solde disponible Intèrets 2022	127,73 €		
Solde disponible au 31 déc. 2022 9 407,34				

Budget prévisionnel 2023

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 - Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74- Subventions d'exploitation	
Achats matières et fournitures	1500	État : préciser le(s) ministère(s) ou directions sollicité(s)	
Autres fournitures		-	
61 - Services extérieurs		-	
Locations salles de réunion	300		
Entretien et réparation	2500		
Assurance	400	Région(s) :	
Documentation	1300	Region(s).	
62 - Autres services extérieurs		Département(s): 90	8000
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication	1000	Communautés de communes ou d'agglomérations	
Déplacements, missions	2500	-	
ACCUSE TO CONTROL TO C	ATTENDED.		
Services bancaires, autres	400	Commune(s) :Belfort	7500
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		- 1	
Autres impôts et taxes		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
64 - Charges de personnel		11	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	350
		Aides privées	
66 - Charges financières	0,100	76 - Produits financiers	50
67 - Charges exceptionnelles	6000	77- produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements		78- Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	15900	TOTAL DES PRODUITS	15900
CONT	RIBUTIONS VOLON	ITAIRES EN NATURE	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole	25000	875- Dons en nature	25000
TOTAL	40900	TOTAL	40900

Adhésions

En 2020, les Français ont désigné le lion de Belfort et la citadelle, symboles de la résistance face aux agresseurs, comme leur monument préféré, et les généraux Vauban, Haxo, Séré de Rivières, le Colonel Denfert Rochereau et tant d'autres, doivent en être fiers!

Cependant la défense de Belfort, ce sont aussi les imposantes fortifications érigées à différentes époques, en couronne autour de la cité, reliées, coordonnées, placées sous la direction du Commandant de la place de Belfort, protégeant en amont le cœur de la ville.

Ces bâtiments à l'architecture remarquable, maintenant désaffectés, jusqu'alors oubliés, se dégradent au fil du temps et si quelques bénévoles essaient depuis quelques décennies de les sauvegarder, ils se sentent bien isolés.

Se savoir compris, entendus par le plus grand nombre,

est essentiel dans cette démarche au long cours. Il est également important aussi de montrer aux institutions qui nous soutiennent, notre attachement à l'histoire de notre pays, de notre région

La fédération de sauvegarde des fortifications dite La Caponnière que je dirige, coordonne tous les efforts faits dans ce sens depuis 35 ans dans le Nord Franche-Comté. Aujourd'hui encore, elle a besoin de vous, elle sollicite votre adhésion de soutien à son action ou vos dons.

Comme pour le lion et la citadelle de Belfort, montrez que vous attachez de l'importance à ce que fut le passé glorieux de la France.

Merci

Alfred Breitel, Président

Cotisations annuelles				
Membres	10 €			
Membres bienfaiteurs	30€			
Associations	30€			
Communes jusqu'à 2 000 habitants	100€			
Communes jusqu'à 5 000 habitants	200€			
Communes jusqu'à 10 000 habitants	300€			
Communes jusqu'à 20 000 habitants	500€			
Communes jusqu'à + de 20 000 habitants	1 000€			
Communautés de communes 10				

Vous pouvez régler votre cotisation :

- soit par chèque libellé au Nom de La Caponnière, chez M. Denis Barret, 3 B, rue André Vinez, 90850 ESSERT
- soit par carte bancaire via le lien
- https://www.helloasso.com/associations/ federation-la-caponniere/adhesions/ adhesion-a-la-caponniere-pour-l-annee-2023-1
 - Soit par virement bancaire, voir RIB ci-dessous

	9			edit 🐴 N	
Banque 10278	Guichet 07012 international de o	N° compte 00021042501	CI6 33	Devise EUR	Domiciliation CCM BELFORT SUD
FR76		nal Bank Account N 1200 0210	umber) 4250	133	BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A
DANJ 7 RUE 90400	ciliation BELFORT SUD IOUTIN E D ANDELNANS D DANJOUTIN	S			Titulaire du compte (Account Owner) LA CAPONNIERE CHEZ M BARRET DENIS 3 B RUE ANDRE VINEZ 90850 ESSERT
Remettez o	ces bancaires po	utre organisme aya ur la domiciliation o e. Vous éviterez ai	de vos v	irements ou de	PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Bulletin d'adhésion					
Nom, prénom:	Adresse :				
Tel :Mobile :	email :				
souhaite adhérer à La Caponnière pour l'année 2023	Date: Signature				
(J'autorise La Caponnière à publier mon adresse mail dans l'annuaire distribué aux adhérents)					

Si vous êtes dans l'impossibilité d'être présent, vous pouvez donner une procuration à un autre membre. Chaque membre ne peut être dépositaire que d'un seul pouvoir.

Je soussigné ,donne pouvoir à pour me représenter au cours de l'Assemblée Générale de La Caponnière du 10 février 2023

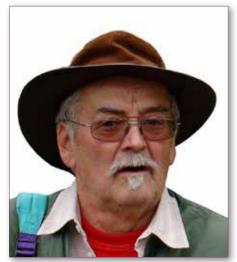
Fait à, le .../../2023

Signature

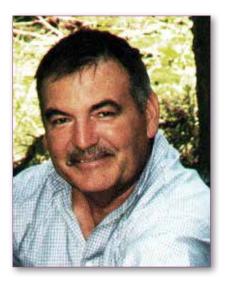
La page du souvenir



Marcel Villy † 26/02/2004



Alain Haudiquet † 22/08/2012



Pierre Monnier † le 22/12/2020



Marcel Sugny † le 17/01/2020